Direction des statistiques démographiques et sociales
Unité des études démographiques et sociales
Cellule "Statistiques et études sur l'immigration"

NOTE

Dossier suivi par :
Catherine Borrel
Tél. : 01 41 17 53 91
Fax : 01 41 17 62 79
Mél : DG75-F110@insee.fr

Paris, le 4 avril 2012
N° 773/DG75-F110/

Objet : **Groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement de la population Contribution de l'Unité des Etudes Démographiques et sociales de l'Insee pour la 5ème réunion, sur les thèmes « origines géographiques, migrations et mobilité résidentielle »**

Synthèse sur le thème des « migrations internationales »

- **Maintenir le recueil dans le recensement du pays de naissance, de la nationalité actuelle ainsi que de la distinction français ou étranger à la naissance**

Conformément aux recommandations internationales, le recensement recueille actuellement **le pays de naissance, la nationalité et l'année d'arrivée dans le pays**. Il a vocation à continuer à recueillir ces données - relevant en partie de l'état civil. Les sous-populations concernées et les migrations associées peuvent ainsi être estimées de manière cohérente avec la population totale ou la comptabilité démographique (qui s'appuient toutes deux largement sur le recensement). Ces sous-populations peuvent être sur-représentées dans les enquêtes utilisant les données du recensement comme base de sondage.

Dans le contexte français, il est également **essentiel de continuer à distinguer les personnes nées françaises des personnes nées étrangères** : cette information permet notamment de distinguer les 5,3 millions d'immigrés (personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France selon la définition du Haut Conseil à l'Intégration des 1,8 millions de personnes nées françaises à l'étranger (majoritairement dans les anciennes colonies).

En revanche, **l'information sur la nationalité détaillée à la naissance pourrait éventuellement être supprimée bien qu'elle soit recueillie depuis 1962, à condition notamment de vérifier que cela n'a pas d'incidence significative sur le redressement des variables maintenues**. Cette information est peu demandée dans les autres pays, ne l'est pas au niveau international ; elle ne sert pas à caractériser l'origine des immigrés (pour laquelle le pays de naissance est utilisé), et ne recoupe que très partiellement la question de la double nationalité. Il est à noter qu'aucune source de la statistique publique à grand échantillon ne recueille cette information de manière régulière.

- **Etendre la question de l'année d'arrivée en France aux personnes nées dans le pays**

Par ailleurs, les **règlements européens** sur les migrations, recensements et la démographie se développent, et imposent des définitions strictes et le respect de critères de qualité internationaux sur ces questions. La liste, la formulation et le contenu précis des questions, mais aussi les consignes doivent donc être examinés sous ce nouveau prisme.
Pour mieux répondre aux règlements et aussi disposer de plus d'information sur les migrations des personnes nées en France, **il serait souhaitable de demander l'année d'arrivée (retour) en France également aux personnes nées en France.**

- **Articuler le recensement avec les autres sources disponibles**

Source de référence sur la population et ses origines géographiques, le recensement est toutefois contraint par la taille de son questionnaire et ses objectifs principaux, et ne permet notamment pas d'étudier la situation des personnes immigrées ou issues de l'immigration toutes choses égales par ailleurs. Cela pose la question de son **articulation optimale avec d'autres sources, que ce soit pour avoir plus de détail sur la situation actuelle, ou pour disposer d'éléments de trajectoires.**

L'**enquête Emploi** permet ainsi de caractériser plus finement les populations immigrées ou issues de l'immigration. Elle dispose notamment maintenant d'un échantillon de plus de 100 000 personnes de plus de 15 ans répondantes par trimestre. Cumulées quelques années (comme les enquêtes annuelles de recensement), cette enquête permet d'obtenir des échantillons de plusieurs dizaines de milliers de descendants directs d'immigrés. Elle permet ainsi par exemple de produire des estimations les concernant sur les zones d'emploi pour lesquelles cela apparaît le plus pertinent (celles dans lesquelles la population descendante d'immigrée est suffisamment nombreuse). Elle permet plus largement d'éclairer la situation des descendants d'immigrés en s'appuyant sur la richesse des informations contenues dans l'enquête. Plus généralement, les sources de la statistique publique comportent de plus en plus fréquemment des variables sur les pays de naissance et la nationalité à la naissance des parents. **Pour assurer la cohérence du système d'information et des exploitations multi-source, les concepts et définitions utilisés dans le recensement et les enquêtes doivent dans la mesure du possible coïncider avec celles des autres sources**.

Pour les analyses pour lesquelles il importe de connaître les origines ou les situations antérieures des personnes (éventuellement à un niveau infra-national), l'**échantillon démographique permanent** peut être mobilisé. Cet échantillon panélise les données du recensement sur un échantillon représentatif de grande taille de la population française. Il accumule depuis plusieurs décennies pour cet échantillon de personnes les bulletins d'état civil les concernant ainsi que les questionnaires de recensement de leur ménage. Il a été utilisé pour comparer les caractéristiques des logements d'une personne à deux recensements. Il permet aussi de récupérer un ensemble d'information sur les origines socio-démographiques de la personne dès lors qu'elle a été recensée au moins une fois avec ses parents (catégorie sociale des parents, statut vis-à-vis de l'immigration…). **L'usage de l'EDP requiert une certaine stabilité des questionnaires de recensement**. L'EDP doit aussi s'adapter pour tenir compte du fait que les enquêtes annuelles de recensement sont réalisées par sondage. Il permet de comparer la situation des personnes répondant aux enquêtes annuelles de recensement avec leur situation au dernier recensement général de 1999, mais devra par la suite être enrichi avec d'autres sources administratives pour un meilleur suivi des trajectoires. Le futur « **répertoire statistique des logements** » pourrait aussi contenir des informations sur la situation antérieure des adultes (et la date de changement de situation).

Sommaire

Introduction – place du recensement dans le système d'information français 4
Le recensement, source de référence en France sur la population… 4
… et sur son évolution 4
Positionnements respectifs du recensement et des autres sources de l'Insee sur le thème des « migrations internationales » 5
Le recensement : des exploitations à des niveaux géographiques fins sous réserve des contraintes de diffusion, mais avec un nombre de variables limité 5
Les enquêtes auprès des ménages : une description plus fine des situations mais à un niveau géographique plus agrégé 5
L'échantillon démographique permanent : un panel sur très longue période et la possibilité de récupérer de l'information sur les parents 6
I - Les recommandations internationales et besoins liés aux règlements européens 6
Les recommandations de l'ONU sur les sujets des recensements de la population - cadrage général 6
Les sujets fondamentaux des recensements selon l'ONU 7
Le cas du pays de naissance des parents 7
Le règlement statistique européen sur le recensement (règlement 763/2008) 7
Le règlement statistique européen sur les migrations (règlement n°862/2007) 8
II - Le recensement : retour sur la situation actuelle et passée 8
Question sur le pays / lieu de naissance. 10
Questions sur la nationalité 11
Distinction entre personnes nées françaises et devenues françaises 11
Recueil de la nationalité détaillée à la naissance pour les étrangers 12
Doubles nationalités 13
Encadré 1 : quelques statistiques sur la bi-nationalité des adultes 14
Année d'arrivée en France 15
III – Sources sur les descendants directs d'immigrés 16
Caractérisation des descendants d'immigrés et situation actuelle dans les sources statistiques 16
L'expérience de l'enquête Famille et logements associée à l'enquête annuelle de recensement 2011 17
Les enquêtes auprès des ménages 18
Questions posées et description rapide des descendants d'immigrés 18
Exploitations au niveau des zones d'emploi de l'enquête Emploi en continu 18
Encadré 2 – les descendants d'immigrés dans la population active : des estimations par zones d'emploi à partir d'enquêtes Emploi empilées 19
L'échantillon démographique permanent 20
IV – Mobilité résidentielle / dernier logement occupé : l'apport de l'Echantillon Démographique Permanent 21
Annexe I - Données sur les immigrés 22
Annexe II - Enquêtes et dispositifs statistiques incluant des informations sur l'origine géographique et la discrimination 23
Annexe III - Immigrés et Personnes nées à l'étranger de nationalité française à la naissance (2008) 27
Annexe IV - Questionnements sur les pays de naissance et nationalité des parents non cohabitants 28
Annexe V - Exploitation de l'enquête Emploi sur les descendants d'immigrés au niveau des zones d'emploi 29

Introduction – place du recensement dans le système d'information français

Le recensement, source de référence en France sur la population…

En France, le recensement est la **source de référence sur la population et les origines géographiques**[1].

S'appuyer sur le recensement pour décrire la population selon le lieu de naissance et/ou le statut d'immigré ou encore la nationalité permet d'avoir des estimations **cohérentes avec celles de la population totale**. Cela permet aussi de disposer d'une taille d'échantillon suffisante pour dénombrer et caractériser des sous-populations définies selon ces critères, y compris à un niveau géographique fin[2].

Selon la définition du Haut conseil à l'intégration, la **population immigrée** est constituée des personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France. Elle comprend donc en partie des personnes qui, depuis leur arrivée, ont acquis la nationalité française. A l'inverse, elle exclut les Français de naissance nés à l'étranger et les étrangers nés en France. Une telle définition faisant appel à la nationalité à la naissance est au sein de l'Europe spécifique à la France (et résulte de son histoire coloniale). Dans les autres pays, les catégories d'intérêts sont plutôt les personnes nées à l'étranger. En 2008, d'après le recensement, 5 millions d'immigrés (i.e. personnes nées étrangères à l'étranger) résident en France. Seules dix origines, définies par le pays de naissance des immigrés ont des populations atteignant ou dépassant 100 000 personnes. Elles regroupent plus de six immigrés sur dix (Annexe I). Il s'agit de l'Algérie (710 000), du Maroc (650 000), du Portugal (580 000), de l'Italie (320 000), de l'Espagne (260 000), de la Turquie (240 000), de la Tunisie (230 000), de l'Allemagne (130 000) et de la Belgique (110 000).

… et sur son évolution

Le recensement sert également de base pour la **comptabilité démographique**. Il donne l'évolution de la population à tous les niveaux géographiques. Les recensements annuels permettent un meilleur suivi des tendances d'évolution de la population à moyen terme[3].
Recueillir des informations sur les mobilités nationales et internationales dans le recensement permet d'éclairer ces évolutions de population à partir de la même source que la population (ce qui favorise la cohérence). Recueillir des informations sur les lieux de naissances ou les nationalités permet

---

[1] La version révisée des Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales de l'ONU souligne que les recensements de population constituent les meilleures sources de renseignements concernant la population immigrée et ses caractéristiques (http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_58rev1F.pdf). Les recommandations de l'ONU en matière de statistique de migrations internationales indiquent également que « *en conclusion de cet examen des sources de données les mieux à même de renseigner sur la population étrangère ou née à l'étranger d'un pays, il importe de souligner le rôle essentiel des recensements. Ce sont eux qui, actuellement, donnent les informations les plus complètes sur ce dont on a besoin pour mesurer et étudier la migration internationale* » (http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_58rev1F.pdf p 80).

[2] Dans la limite des possibilités du recensement, et notamment de son échantillonnage (des populations très concentrées géographiquement pourraient être saisies avec moins de précision que des populations mieux réparties géographiquement).

[3] À plus court terme, par exemple entre deux recensements consécutifs, l'évolution de la population peut être plus heurtée. Cette irrégularité peut avoir deux origines. D'une part, elle reflète des évolutions des naissances, des décès, des arrivées et des départs qui par nature sont fluctuants d'une année sur l'autre même lorsqu'ils s'inscrivent dans une tendance régulière. D'autre part, l'évolution observée peut être légèrement affectée par la nature même des données du recensement, et notamment par le fait qu'il soit réalisé en partie par sondage. L'aléa de sondage − au maximum 0,05 % sur l'estimation de la population de France métropolitaine une année donnée − reste faible au regard de l'évolution de la population (Cf. 'Insee Première sur le bilan démographique 2009 http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1276&page=sdb)

également de rapprocher les données issues du recensement de celles de l'état civil, également utilisées pour étudier l'évolution de la population (naissances, décès…).

Positionnements respectifs du recensement et des autres sources de l'Insee sur le thème des « migrations internationales »

Le recensement : des exploitations à des niveaux géographiques fins sous réserve des contraintes de diffusion, mais avec un nombre de variables limité

Le recensement permet de dénombrer différentes catégories de population définies à partir de leurs principales caractéristiques sociodémographiques, notamment celles relatives à l'état civil (pays de naissance, nationalité…), à des niveaux géographiques fins. Toutefois, la **diffusion des informations** est encadrée afin d'assurer le respect du secret statistique et de limiter les risques de profilages. Ces limites concernent en particulier les informations relatives aux migrations internationales.
L'article 8 de l'arrêté du 19 juillet 2007[4] relatif à la diffusion des résultats du recensement de la population, qui reflète les échanges avec la CNIL à ce sujet, précise ainsi que :
« *Les informations relatives à la nationalité et aux migrations (pays de naissance et pays de résidence antérieure) et leurs croisements ne peuvent être diffusés que sur les zones géographiques décrites au i [Commune de plus de 5 000 habitants] et au v [regroupement fixe d'au moins trois quartiers fixes résultant du découpage[5] de la commune en zones géographiques d'un seul tenant d'environ 2 000 habitants] ainsi qu'à partir d'un seuil de 5 000 habitants, pour les arrondissements, zones d'emploi, aires urbaines, pour les unités urbaines ou leurs regroupements et les zones définies pour la politique de la ville.*
La date d'arrivée en France ne peut être diffusée qu'au niveau départemental.
L'indicateur distinguant les personnes nées étrangères à l'étranger des autres personnes n'est pas compris dans les variables mentionnées au premier alinéa. »

Le recensement, utilisé comme **base de sondage**, permet de sur-représenter/filtrer certaines populations en fonction des variables disponibles dans le questionnaire. Il permet de caler d'autres sources sur les marges correspondant à ces variables.

Dans le recensement, une analyse plus approfondie des situations de certaines sous-populations est limitée par le **faible nombre de variables disponibles. Il est ainsi difficile de comparer à partir de cette source les situations de différentes catégories de population en raisonnant « toutes choses égales par ailleurs »** (par exemple pour étudier l'ampleur de discriminations) ou en essayant de comprendre les trajectoires ou raisons ayant conduit à ces situations.

Les enquêtes auprès des ménages : une description plus fine des situations mais à un niveau géographique plus agrégé

Pour ce type d'analyse, il faut privilégier le recours à des enquêtes permettant de mieux contextualiser la situation des personnes étudiées. La plupart des enquêtes de l'Insee fournissent en effet des informations sur la nationalité présente ou passée, le pays de naissance, l'année d'arrivée en France pour les personnes nées à l'étranger, ou encore le pays de naissance et la nationalité à la naissance des parents (Annexe II). C'est notamment le cas de l'enquête Emploi. Ces enquêtes disposent d'échantillons moindres, mais peuvent éventuellement être « empilées » dans le cas d'enquêtes annuelles pour disposer d'un échantillon plus important pour étudier les phénomènes relativement structurels. Elles ne peuvent toutefois fournir de données à des niveaux géographiques très fins.

Du fait de la coexistence de différentes sources, les concepts et variables utilisés dans le recensement et les enquêtes doivent dans la mesure du possible coïncider pour assurer la cohérence du système d'information et des exploitations multi-sources.

---

4 http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=A673020EBC58738D1ECAEEE9F18DA4DE.tpdjo17v_2?cidTexte=LEGITEXT000006056763&dateTexte=20111211

5 Découpage mentionné à l'article 8 du décret (1) du 22 mai 1998 [correspondant aux IRIS]

L'échantillon démographique permanent : un panel sur très longue période et la possibilité de récupérer de l'information sur les parents

Dès lors que l'on s'intéresse aux migrations ou aux personnes ayant un lien à la migration, on cherche souvent à reconstituer des trajectoires, à connaître la situation avant la dernière migration ou à une autre date passée, voire à remonter à la génération précédente. La plupart des sources de l'Insee ne permettent pas de décrire les trajectoires sur longue période. **L'échantillon démographique permanent (EDP) permet de panéliser les données du recensement sur un échantillon représentatif de grande taille de la population française** (défini à partir des jours de naissance). Créé depuis la fin des années 60, il accumule au fil du temps pour cet échantillon de personnes les bulletins d'état civil les concernant ainsi que les questionnaires de recensement de leur ménage.

Ainsi, grâce au panel EDP, il est possible de comparer les résidences d'une personne à deux recensements (existence d'un changement, caractéristiques comparées des logements, coïncidence de la période avec des changements familiaux, professionnels…). Et dès lors qu'une personne EDP a été recensée avec ses parents, il est possible de récupérer des informations sur ces derniers et donc de caractériser l'origine socio-démographique de la personne EDP (catégorie sociale des parents, statut vis-à-vis de l'immigration…). Ces informations restent mobilisables *via* la panélisation même quand la personne EDP ne vit plus avec ses parents. Un avantage de cette panélisation est que le recueil des données à différentes dates ou pour différentes générations se fait selon un protocole assez comparable et n'est pas sensible au biais de mémoire. Mais bien sûr cet avantage est lié à une certaine stabilité des questionnaires de recensement, et l'utilisation de l'EDP devra désormais tenir compte du fait que les enquêtes annuelles de recensement sont réalisées par sondage[6].

La suite de la note sera principalement centrée sur le thème des caractéristiques des migrations internationales, qui, à l'Insee, relève plus de l'unité des études démographiques et sociales. Les migrations infra-nationales seront toutefois abordées en fin de note sous l'angle des sources alternatives. Il est à noter que toutes les informations évoquées dans cette note se basent sur des informations de type démographique (lieu de naissance, nationalité…), il ne s'agit donc pas de questions sur les « origines ethniques ».

I - Les recommandations internationales et besoins liés aux règlements européens

Les recommandations de l'ONU sur les sujets des recensements de la population - cadrage général

La division statistique de l'Organisation des Nations Unies émet et révise régulièrement des recommandations internationales en matière de recensement[7]. Dans « Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements - Deuxième révision[8] », les sujets fondamentaux et additionnels des recensements de la population sont passés en revue.

---

[6] Le passage de recensements généraux exhaustifs à des enquêtes annuelles de recensement (EAR) sur des échantillons va amener à faire évoluer l'EDP et ses utilisations. Dans un premier temps, il restera facile de comparer la situation des personnes recensées lors d'une EAR à leur situation au dernier recensement général (1999). Par la suite, il faudra gérer le fait que les personnes EDP seront recensées à des intervalles irréguliers. Dans ce contexte, le projet EDP++ d'enrichissement de l'EDP par des sources administratives (notamment des sources fiscales) permettrait de disposer d'informations annuelles pour les personnes EDP (localisation fiscale, éléments sur la structure familiale et les niveaux de vie, caractéristiques du logement dans la taxe d'habitation…).

[7] L'ONU édite également des recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, première révision (1999) http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_58rev1F.pdf

[8] http://unstats.un.org/unsd/demographic/standmeth/principles/Series_M67Rev2fr.pdf

Les sujets fondamentaux des recensements selon l'ONU

Sur le thème des caractéristiques géographiques et caractéristiques des migrations internes, la liste des sujets fondamentaux est la suivante :

1. Caractéristiques géographiques et caractéristiques des migrations internes
a) Lieu de résidence habituel
b) Lieu de présence au moment du recensement
c) Lieu de naissance
d) Durée de résidence [dans la localité]
e) Lieu de résidence antérieur
f) Lieu de résidence à une date déterminée du passé

Sur le thème des caractéristiques des migrations internationales, les sujets fondamentaux sont les suivants :
a) Pays de naissance
b) Nationalité
c) Année ou période d'arrivée dans le pays

Sur ces thèmes, aucun sujet additionnel n'est proposé.

Le cas du pays de naissance des parents

Il est toutefois indiqué au sujet du « pays de naissance » que : « *Les pays qui comptent un nombre appréciable d'immigrants souhaiteront peut-être recueillir des informations sur le* ***pays de naissance des parents****. Ils interrogeront toutes les personnes sur le pays de naissance de leurs parents (père et mère) en suivant les mêmes indications que celles qui ont été données pour le pays de naissance. Ils décideront de recueillir et de diffuser les données sur le pays de naissance des parents dans le cadre d'un recensement en fonction d'un certain nombre de considérations, par exemple s'ils estiment opportun et indiqué de poser une telle question à l'occasion d'un recensement*. »

Des recommandations analogues ont été formulées par la Conference of European Statisticians Recommendations for the 2010 Censuses of Population and Housing (United Nations Economic Commission for Europe and the Statistical Office of European Communities, 2006). Elles indiquent qu'en général les étrangers et personnes nées à l'étranger sont bien identifiés dans les recensements, mais que dans de nombreux pays, cette information n'est pas suffisante pour analyser l'impact des migrations, et qu'il est recommandé que le recensement essaie d'identifier les descendants de personnes nées à l'étranger et les personnes qui ont migré au moins une fois dans leur vie (qu'elles soient nées à l'étranger, ou nées dans le pays mais ayant résidé à l'étranger). Il est également indiqué que les personnes ayant un parent né à l'étranger et l'autre dans le pays sont un cas particulier, à dénombrer à part. On peut toutefois rappeler que les formulaires de recensement étranger sont en général beaucoup plus longs que les questionnaires français.

Le règlement statistique européen sur le recensement (règlement 763/2008[9])

Le règlement européen sur le recensement précise que des tabulations devront être fournies sur les thèmes suivants :
— Pays/lieu de naissance ;
— Pays de citoyenneté ;
— Lieu de résidence antérieure et date d'arrivée au lieu actuel ou lieu de résidence habituelle un an avant le Recensement ;

…auxquels s'ajoute aux niveaux géographiques plus agrégés :
— Résidence à l'étranger et année d'immigration dans le pays (à partir de 1980).

<u>Dans le règlement européen sur le recensement, l'année d'arrivée est demandée à la fois pour les personnes nées à l'étranger et pour les retours des personnes nées dans le pays.</u>

[9] http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:218:0014:0020:FR:PDF

Le règlement statistique européen sur les migrations (règlement n°862/2007[10])

Le règlement européen sur les migrations demande, dans son article 3, **une ventilation par groupe de nationalité (et sexe et âge) et groupe de pays de naissance (et sexe et âge) des personnes ayant leur résidence habituelle dans l'état membre**. Le nouveau règlement sur la démographie en préparation prévoit que les données de population devront être cohérentes avec celles du règlement n°862/2007 et celles du règlement sur le recensement n°763/2008, ce qui renforce l'intérêt d'adosser toutes ces données sur le recensement.

Ce règlement indique également que chaque état membre doit fournir des données sur le nombre d'**immigrants**[11]. Au sens de ce règlement, un immigrant étant une personne ne résidant pas en France avant son arrivée l'année N. Un immigrant peut être français ou étranger et être ou non né en France. Plus précisément, le fait de résider dans un pays consiste à y avoir sa « résidence habituelle ». Celle-ci est définie comme « *l'endroit où une personne passe habituellement sa période de repos quotidien (…) ou, à défaut, le lieu de résidence légale ou officielle* »[12] Le règlement impose aussi un critère de temps : pour avoir « entrepris » une migration, il faut avoir établi sa résidence habituelle en France, pour une période atteignant ou supposée atteindre 12 mois[13]. Pour la France, les estimations s'appuient sur les enquêtes annuelles de recensement[14][15].

II - Le recensement : retour sur la situation actuelle et passée

Actuellement, le recensement français recueille de l'information sur le lieu de naissance, l'année d'arrivée en France pour les personnes nées à l'étranger ainsi que la nationalité actuelle et à la naissance[16], ainsi que sur le lieu de résidence un an auparavant[17]. Lors de la précédente consultation sur le questionnaire de recensement, peu de remarques avaient été exprimées sur ces questions.

---

[10] http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:199:0023:0029:FR:PDF

[11] L'alinéa (a) de l'article 3 du règlement n°862/2007 prévoit que ces données soient ventilées par :

- « *groupes de nationalités par âge et sexe ;*
- *groupes de pays de naissance par âge et sexe ;*
- *groupes de pays de résidence habituelle précédente par âge et sexe.* »

[12] Règlement 862/2007- article 2 (définitions) 1. a).

[13] Cette définition est reprise des recommandations de l'ONU en matière de statistiques des migrations internationales.

[14] Il importe donc de veiller à ce que les nouveaux migrants soient bien recensés et identifiés comme tels, que ce soit en ménage ordinaire, ou en collectivité (centres d'accueil pour demandeurs d'asile…). En effet, certains nouveaux migrants sont probablement dans des situations plus précaires (hébergés, très mobiles, parlant moins bien français…), et donc plus difficiles à recenser.

[15] Il serait ainsi utile de préciser dans la documentation associée au recensement la manière dont les cas impliquant des migrations internationales doivent être gérés en articulant respect du règlement européen et définition de la résidence principale. Les consignes portées sur les documents du recensement français distribués aux ménages n'évoquent pas directement la situation (très minoritaire) des migrants internationaux. Il est en revanche précisé sur la feuille de logement que « *Vous devez vous faire recenser dans votre résidence principale, c'est-à-dire celle où vous passez plus de six mois de l'année.* » ou encore que « *Inscrivez en liste A : les personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année* » et « *N'inscrivez pas les personnes de passage dans ce logement lors du recensement et qui vivent habituellement ailleurs (par exemple : personnes en visite ou en vacances)* ».

[16] Des questions sur le pays de naissance et la nationalité se sont peu à peu imposées dans les recensements français dans la seconde moitié du XIXe siècle, cf. Monso O. et de Saint Pol T. (2006) : « L'origine géographique des individus dans les recensements de la population en France », *Courrier des statistiques* n°117-119 http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/cs117e.pdf

[17] Le questionnaire de logement contient également une variable sur l'année d'emménagement dans le logement (http://www.insee.fr/fr/methodes/sources/pdf/questionnaire_RP_feuille_logement.pdf) : « *En quelle année avez-vous emménagé dans ce logement ? Si tous les occupants actuels du*

Extraits du bulletin individuel de recensement 2012[18]

2 Date et lieu de naissance

Né(e) le : jour mois année

à : commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

département n° DOM pays pour l'étranger, territoire pour les TOM

Si vous êtes né(e) à l'étranger, en quelle année êtes-vous arrivé(e) en France ? année

3 Quelle est votre nationalité ?

- **Française**
  - Vous êtes **né(e) français(e)**. 1
  - Vous êtes **devenu(e) français(e)** (par exemple : par naturalisation, par déclaration, à votre majorité) 2

    ↳ Indiquez votre nationalité à la naissance :
- **Étrangère** 3

  ↳ Indiquez votre nationalité :

5 Où habitiez-vous le 1er janvier 2011 ?

Les enfants nés après cette date ne sont pas concernés.

- Dans le **même logement** que maintenant 1
- Dans un **autre logement** de la **même commune** (ou du même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) . . 2
- Dans une **autre commune** (ou un autre arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) 3

  ↳ Indiquez cette autre commune :

commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

département n° DOM pays pour l'étranger, territoire pour les TOM

---

logement ne sont pas arrivés en même temps, indiquez la date d'emménagement du premier arrivé. Si cette personne a toujours vécu dans le logement, reportez son année de naissance. » Cette variable avait été introduite pour la première fois en 1999. Une variable semblable existe dans le tronc commun des enquêtes auprès des ménages pour 2012 : En quelle année êtes-vous arrivé dans ce logement ? (si une seule personne dans l'unité de vie) ou en quelle année votre ménage est-il arrivé dans ce logement ? (En cas d'emménagement séparé des membres du ménage, choisir la date d'entrée du premier occupant).

[18] http://www.insee.fr/fr/methodes/sources/pdf/questionnaire_RP_bulletin_individuel.pdf

Question sur le pays / lieu de naissance.

La question sur le lieu de naissance est une information d'état civil de base, collectée dans les recensements français au moins depuis 1901[19], considérée comme fondamentale par l'ONU et indispensable pour répondre aux règlements européens et identifier les immigrés. L'opportunité de la poser dans le recensement ne fait pas débat.

La principale interrogation parfois formulée à son sujet est celle de la définition de ce lieu de naissance : **lieu de l'événement ou lieu de résidence de la mère lors de la naissance** ? C'est plutôt le lieu de résidence de la mère qui est privilégié en théorie dans les recommandations internationales[20] ou les règlements européens[21]. Mais ces textes reconnaissent aussi (implicitement ou non) que la mise en œuvre de cette définition ne va pas de soi. C'est le cas en particulier en France. En effet, si le bulletin de naissance en France relève bien les deux informations[22], c'est la commune de naissance qui est utilisée dans notre pays pour toutes les démarches officielles [23] et que les personnes sont habituées à donner. Il paraît difficile de leur demander une autre information dans le cadre du recensement, d'autant que la qualité pourrait ne pas être assurée si les deux informations différaient[24]. Par ailleurs, un tel changement ne permettrait plus d'identifier correctement les

---

[19] Un serveur de l'Ined donne accès aux formulaires de recensement présents et passés pour la France et de nombreux autres pays (http://census.web.ined.fr/)

[20] Dans les recommandations de l'ONU sur les recensements (http://unstats.un.org/unsd/demographic/standmeth/principles/Series_M67Rev2fr.pdf), les deux approches possibles sur le pays de naissance sont évoquées : « *Pour les personnes nées dans le pays où est effectué le recensement (autochtones), la notion de lieu de naissance désigne également la subdivision géographique où résidait la mère au moment de la naissance. Dans certains pays, toutefois, le lieu de naissance pour les autochtones désigne la subdivision géographique où la naissance a effectivement eu lieu. Chaque pays aura à spécifier la définition qu'il a choisie pour le recensement.* ». Dans les recommandations de l'ONU sur les statistiques de l'état civil est écrit qu'en théorie, la population pour l'état civil doit être cohérente avec les statistiques de population.
La définition du lieu de naissance doit être cohérente avec celle de l'état civil pour permettre le calcul des indicateurs démographiques. Les recommandations de l'ONU sur l'état civil (http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_19rev2f.pdf) précisent que :
« *Par souci d'uniformité et de comparabilité nationales et internationales, le lieu de résidence habituelle devra être défini comme suit, dans les tabulations : Naissances vivantes : lieu de résidence de la mère au moment de l'accouchement d'un enfant né vivant* » mais aussi que :
« *La plupart des pays ont adopté le lieu où se produit l'événement pour les naissances […]. On trouvera des informations détaillées sur les pratiques nationales concernant le lieu d'enregistrement dans le Manuel sur les statistiques de l'état civil* ».

[21] Le règlement européen 1201/2009 (http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:329:0029:0068:FR:PDF) d'application du règlement 763/2008 sur les recensements indique dans son annexe détaillant les thèmes que « *les informations relatives au «lieu de naissance» sont recueillies selon le lieu de résidence habituelle de la mère au moment de la naissance ou, à défaut, l'endroit où la naissance a eu lieu*. ».
De même, le règlement 862/2007 sur les migrations (http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32007R0862:FR:HTML) indique dans son article 2 sur les définitions :
« *e) "pays de naissance": le pays de résidence (dans ses frontières actuelles, si l'information est disponible) de la mère au moment de la naissance ou, à défaut, le pays (dans ses frontières actuelles, si l'information est disponible) dans lequel la naissance a eu lieu* »
Le règlement en préparation sur les données démographiques demande dans sa version actuelle de définir les naissances à partir du lieu de résidence de la mère.

[22] http://www.insee.fr/fr/methodes/sources/pdf/Bulletin_de_naissance_5.pdf

[23] Par exemple pour l'attribution du numéro d'identification au répertoire des personnes physiques (NIR). Cf. Décret n°82-103 du 22 janvier 1982 relatif au répertoire national d'identification des personnes physiques (http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000520382&dateTexte=20080601)

[24] Risque de confusion entre les deux informations ou d'une mauvaise connaissance du lieu de résidence de la mère à la naissance (dans les cas où, pour une personne donnée, les deux informations ne seraient pas identiques).

personnes recensées à la base de répertoire des personnes physiques (pour réaliser des échantillons de mortalité, alimenter l'Echantillon Démographique Permanent…). Une alternative est d'avoir une information sur le lieu où la personne résidait étant jeune : cette information peut actuellement être récupérée pour les personnes faisant partie de l'Echantillon Démographique Permanent, *via* leurs bulletins individuels aux précédents recensements généraux de la population.

Questions sur la nationalité

Si la présentation exacte ou les formulations de la question sur la nationalité ont légèrement évolué avec les recensements[25], la structure des informations demandées est la même depuis 1962 :
. distinction parmi les français entre personnes nées françaises et devenues françaises :
. recueil, pour les personnes nées françaises, de la nationalité à la naissance ;
. pour les personnes de nationalité étrangère, recueil de la nationalité étrangère actuelle.

Distinction entre personnes nées françaises et devenues françaises

Les recommandations de l'ONU sur les recensements précisent qu'« *il importe de recueillir des données additionnelles sur la nationalité afin de pouvoir classer la population en : a) ressortissants par la naissance; b) ressortissants par naturalisation, que la nationalité ait été acquise par déclaration, option ou mariage ou de toute autre manière; c) étrangers, ressortissants d'un autre pays* »[26].

Cette distinction est cruciale en France, pour définir les immigrés au sens du Haut Conseil à l'Intégration. Ne pas retenir la condition d'être étranger à la naissance conduirait à ajouter aux 5,3 millions d'immigrés en 2008, selon la définition du Haut Conseil à l'Intégration,1,8 millions de personnes françaises de naissance nées à l'étranger (Annexe III). Ces dernières sont majoritairement nées dans une ancienne colonie française : 37 % sont nées en Algérie et un tiers dans un autre pays d'Afrique[27]. Considérer dans leur ensemble les personnes nées à l'étranger sans se restreindre aux personnes de nationalité étrangère à la naissance revient à augmenter de 50 % le nombre d' « immigrés » d'Algérie et de 27 % celui des personnes nées en Asie du sud-est[28]. Dans les règlements européens, en particulier celui sur le recensement, cette distinction n'est pas demandée[29] : l'information la plus importante est celle de la détention actuelle de la nationalité du pays (et non la raison de cette détention).

---

[25] Une de ces modifications de formulation a été de remplacer « Français par naturalisation » (utilisé en 1946) par « Devenu français ». Voir discussion dans S. Thave (1997) : « Mesure de l'immgiration à travers les recensements », in Rouault D. et Thave S ; « L'estimation du nombre d'immigrés et d'enfants d'immigrés », *Insee Methodes* n°66. A partir du recensement de 1999, la formulation « français de naissance » qui pouvait éventuellement être comprise à tort comme « né en France ? » a également été supprimée, au profit de « vous êtes né(e) français(e) » encore utilisé actuellement (cf. Rouault D. et Thave S. (1997) : « La qualité de la déclaration de nationalité dans les recensements » dans l'*Insee Méthodes* précédemment cité.

[26] http://unstats.un.org/unsd/demographic/standmeth/principles/Series_M67Rev2fr.pdf p 136. Des catégories analogues figurent dans les recommandations de l'ONU en matière de statistiques des migrations internationales (http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_58rev1F.pdf p. 79).

[27] La distribution par année d'arrivée des personnes nées françaises à l'étranger comporte un pic en 1962.

[28] Par ailleurs, parmi les personnes nées à l'étranger, les situations des personnes nées françaises et de celles nées étrangères diffère. Ainsi, la situation des Français nés à l'étranger sur le marché du travail est plus favorable que celle des immigrés.

[29] Le règlement 862/2007 sur les migrations ne demande l'ancienne nationalité (et ne s'intéresse aux personnes ayant acquis la nationalité du pays) que *via* des statistiques sur le « *nombre de personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de l'État membre et ayant acquis au cours de l'année de référence la nationalité de cet État membre après avoir eu la nationalité d'un autre État membre ou d'un pays tiers ou le statut d'apatride, ventilé par âge et par sexe ainsi que par ancienne nationalité des personnes concernées* » (http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32007R0862:FR:HTML). Ces informations sont fournies à partir de données administratives.

Recueil de la nationalité détaillée à la naissance pour les étrangers

Sur ce sujet, les recommandations de l'ONU sur les recensements indiquent que « *Dans les pays dont la population comprend une forte proportion de personnes naturalisées, des questions supplémentaires sur la nationalité antérieure ainsi que le mode et l'année de naturalisation sont utiles lorsqu'on a besoin de renseignements très détaillés sur ce sujet.* ».
L'information sur la nationalité antérieure ou à la naissance n'est actuellement pas demandée dans les règlements européens[30] ; elle ne semble être recueillie que dans peu de recensements européens (cf. présentation de P. Festy dans le cadre du groupe). Elle n'est pas utilisée par l'Insee pour définir l'origine des immigrés, qui se base sur le pays de naissance[31]. Elle est toutefois demandée depuis 1962 dans notre pays. Elle apporte peu d'information : pour au moins 96 % des immigrés, la nationalité détaillée à la naissance correspond au lieu de naissance[32]. Parmi les quatorze origines géographiques les plus nombreuses, l'identité entre les deux nomenclatures est la plus forte parmi les immigrés nés au Portugal (99,7 %) et la moins élevée parmi les immigrés nés en Allemagne (90,7 %)[33]. Si l'on se restreint aux immigrés ayant acquis la nationalité française, la coïncidence entre la nomenclature du pays de naissance et celle de la nationalité antérieure est également très forte puisqu'elle concerne 95,6 % des immigrés devenus français.

Tableau 1 - Coïncidence entre les nomenclatures de pays de naissance et de nationalité à la naissance pour l'ensemble des immigrés et pour les immigrés français par acquisition

Pays de naissance	Ensemble des immigrés	Immigrés français par acquisition
Algérie	97,5	96,2
Maroc	96,8	95,2
Portugal	99,7	99,7
Italie	98,8	99,4
Espagne	98,9	99,5
Turquie	98,4	97,3
Tunisie	93,7	90,1
Royaume-Uni	98,1	97,4
Allemagne	90,7	87,6
Belgique	94,8	95,5
Pologne	97,7	98,8
Vietnam	97,1	97,7
Chine	97,6	93,8
Sénégal	94,0	94,7
Ensemble	96,0	95,6

Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation principale
Champ : France

Dans le cadre de la refonte de l'enquête Emploi, la nationalité détaillée à la naissance devrait être demandée[34].

[30] Sauf pour les données administratives sur les acquisitions de nationalité, cf. note précédente.
[31] Le pays de naissance étant défini dans ses frontières actuelles.
[32] Ce ratio est même légèrement inférieur à la réalité, puisqu'il a été calculé sans attribuer aux immigrés nés dans certains lieux géographiques la nationalité qui leur correspond. Ainsi, pour les immigrés nés à Jersey, dans les Antilles néerlandaises, etc., la correspondance avec la nationalité britannique (ou néerlandaise) n'a pas été vérifiée.
[33] Une quasi-identité entre les deux nomenclatures s'observe, évidemment, pour les pays d'émigration comme le Portugal (99,7 %), les Comores (99,2 %) le Sri-Lanka (99 %) ou Haïti (98,9 %) par exemple. La proximité entre les deux nomenclatures est moins élevée pour les pays d'immigration comme l'Allemagne (91 %), le Luxembourg (76 %), Malte (59 %) ou le Koweït (48 %). Les changements de frontière se reflètent aussi dans une relativement faible coïncidence entre pays de naissance et nationalité : Estonie (75 %), Croatie (78 %), Kazakhstan (53 %) ou Mozambique (32 %) par exemple. On peut aussi y voir la trace des migrations intra-africaines : Ouganda (67 %) ou Nigeria (59,4 %).
[34] Cf. question : « Si la nationalité à la naissance n'est pas française, quelle est la nationalité de *Prénom* à la naissance ? »

Ainsi, sur la base des analyses précédentes, l'information sur la nationalité détaillée à la naissance pourrait éventuellement être supprimée bien qu'elle soit recueillie depuis 1962, à condition notamment de vérifier que cela n'a pas d'incidence significative sur le redressement des variables maintenues[35].

Doubles nationalités

Les recommandations de l'ONU sur les recensements évoquent le recueil des doubles nationalités « *si les informations à ce sujet sont nécessaires pour fonder des décisions dans un pays* ». Seule une nationalité est demandée dans les règlements européens, avec priorité à la nationalité du pays[36]. D'après le survey réalisé par P. Festy pour le groupe, presque tous les pays européens offrent la possibilité de déclarer plus d'une nationalité, à part la France et l'Italie[37].

En théorie, le tronc commun des enquêtes ménages permet lui de recueillir une nationalité française et une nationalité étrangère[38]. Cette possibilité n'est pas offerte dans l'enquête emploi actuelle[39], ni dans la refonte de l'enquête Emploi.

La binationalité concerne 5 % des personnes âgées de 18 à 60 ans en France métropolitaine : 21 % des immigrés contre 2,5% chez les français de naissance (et 1 % des Français de naissance non descendants d'immigré(s)) [cf. encadré 1]. Il est à noter que l'information sur la nationalité à la naissance des immigrés (ou sur le pays de naissance qui en constitue un proxy très satisfaisant) ne permet pas d'en inférer une information sur la proportion d'immigrés ayant une double nationalité car seuls la moitié de ceux ayant obtenu la nationalité française ont gardé leur ancienne nationalité. Et inversement, la **moitié** (49 %) des binationaux de 18 à 60 ans sont français de naissance.

---

[35] Quand elle est remplie, la nationalité à la naissance est utilisée pour redresser la nationalité actuelle pour les personnes se déclarant étrangères mais ne fournissant pas leur nationalité actuelle (cf. pour les 18 ans et plus : http://www.insee.fr/fr/publics/communication/recensement/particuliers/doc-methodo/5.5-INAT_R-NATN_C_R-et-NATE_C_R+17ans-2005-v4.pdf, région 5)

[36] Le règlement européen 1201/2009 (http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:329:0029:0068:FR:PDF) d'application du règlement 763/2008 sur les recensements indique dans son annexe détaillant les thèmes que :
« *Une personne ayant une citoyenneté double ou multiple est classée dans un seul pays de citoyenneté, à déterminer dans l'ordre hiérarchique suivant:*
1. pays déclarant; ou
2. si la personne n'a pas la citoyenneté du pays déclarant: autre État membre de l'UE; ou
si la personne n'a pas la citoyenneté d'un autre État membre de l'UE: autre pays hors de l'Union européenne.
Lorsqu'une personne a la citoyenneté de deux pays faisant partie de l'Union européenne mais qu'aucun n'est le pays déclarant, ce sont les États membres qui déterminent dans quel pays de citoyenneté la classer. Par «État membre de l'UE», on entend un pays membre de l'Union européenne au 1er janvier 2011. »
Le fait de donner la priorité à la nationalité du pays est conforme aux recommandations internationales de l'ONU en matière de statistiques sur les migrations internationales (http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_58rev1F.pdf p. 76).

[37] Ces deux pays européens étant - avec la Suisse - ceux qui recueillent la nationalité à la naissance pour les personnes ayant acquis la nationalité du pays.

[38] Extrait du TCM 2012-1.0 :
Êtes-vous :

Pour l'enquêteur : Si l'enquêté a la nationalité française (item 1 ou 2) et une nationalité étrangère (item 3), renseigner les deux cas.

- 1. Français(e) de naissance, y compris par réintégration ?
- 2. Français(e) par naturalisation, mariage, déclaration ou option à sa majorité ?
- 3. Etranger(e) ?
- 4. Apatride ?

[39] La question posée actuellement dans l'enquête Emploi est : Quelle est la nationalité de prénom ? 1. Francais de naissance, y compris par réintégration ; 2. Français par naturalisation, mariage, déclaration ou option à sa majorité ; 3. Etranger. Pour les étrangers, on demande d'indiquer le pays de nationalité.

Encadré 1 : quelques statistiques sur la bi-nationalité des adultes[40]

L'enquête Trajectoires et Origines 2008 fournit des informations sur la double nationalité, permettant de quantifier le nombre de personnes concernées parmi les 18-60 ans.

En 2008 en France métropolitaine, 5 % des personnes âgés de 18 à 60 ans et vivant dans un ménage ordinaire ont plus d'une nationalité. Ce sont des binationaux dans la très grande majorité des cas, les personnes ayant trois nationalités formant moins de 0,1 % de la population. La double nationalité est rare chez les Français de naissance[41] (2,5 %). Elle est plus fréquente (16 %) si ces derniers sont nés à l'étranger (hors rapatriés d'Algérie), mais les Français nés à l'étranger sont peu nombreux parmi les personnes âgées de 18 à 60 ans : 2 % de cette population. La double nationalité est rare aussi parmi les étrangers : 1 % d'entre eux a deux nationalités étrangères. En revanche, un immigré de 18 à 60 ans sur cinq (21 %) a une double nationalité. Il s'agit des immigrés qui ont acquis la nationalité française et gardé leur ancienne nationalité[42]. Si, dans leur ensemble, un immigré français sur deux a une double nationalité, c'est le cas de deux tiers des immigrés natifs du Maghreb mais de seulement 7 % des immigrés originaires d'Asie du sud-est.

Tableau 2 - Part des binationaux parmi les immigrés français par acquisition

Pays de naissance	Français uniquement	Binationaux	Ensemble
Algérie	34	66	100
Maroc ou Tunisie	35	65	100
Afrique sahélienne	54	46	100
Afrique centrale ou guinéenne	69	31	100
Cambodge, Laos, Vietnam	93	7	100
Turquie	47	53	100
Portugal	57	43	100
Espagne, Italie	87	13	100
Autres pays de l'UE27	46	54	100
Autres pays	49	51	100
Ensemble	51	49	100

Champ : immigrés français âgés de 18 à 60 ans, vivant dans un ménage ordinaire, France métropolitaine
Source : Trajectoires et origines, Ined, Insee, 2008.

23 % des descendants directs âgés de 18 à 50 ans d'au moins un parent immigré ont une double nationalité, française et étrangère. La binationalité est plus fréquente quand les deux parents sont immigrés (33 %). Quand un seul des parents est immigré, la double nationalité est plus fréquente si c'est le père qui est né à l'étranger (14 % contre 10 %)[43].
Dans l'ensemble, les jeunes générations ont plus souvent une double nationalité : 7 % des personnes âgées de 18 à 30 ans contre 4 % des 41-50 ans. Cet écart est plus marqué chez les descendants d'immigrés où la binationalité est trois fois plus rare parmi les quadragénaires que chez les descendants âgés de 18 à 30 ans. En revanche, en raison de la durée de résidence en France nécessaire à l'obtention de la nationalité française, on observe un phénomène inverse parmi les descendants d'immigrés où 18 % des plus jeunes sont binationaux contre 24 % des 41-50 ans.

[40] Voir aussi http://www.ined.fr/fr/ressources_documentation/focus_sur/double_nationalite_et_identite_nationale/ (mars 2012)
[41] Elle est encore plus rare parmi les Français de naissance non descendants d'immigré(s) où elle concerne une personne sur cent. Un Français de naissance sur dix est un descendant direct d'immigré(s). 80 % de ces derniers se sont déclarés Français de naissance.
[42] 40 % des immigrés âgés de 18 à 60 ans ont acquis la nationalité française. Parmi eux 49 % ont une double nationalité.
[43] « Etre né en France d'un parent immigré », *Insee Première* n°1287, mars 2010.

Traitement actuel des bi-nationaux dans le recensement

Actuellement, la question du recensement porte sur une seule nationalité. Dans les cas où plusieurs cases seraient tout de même cochées, les consignes de saisies du recensement prévoient d'une part de le noter et d'autre part de retenir pour le codage définitif la case correspondant au numéro le plus élevé sur le questionnaire (i.e. si la personne déclare à la fois être française et étrangère, elle sera codée étrangère)[44].
D'après Richard (1998)[45], « *Il est établi que les personnes jouissant de la nationalité française depuis toujours ou plusieurs années, y compris les personnes possédant une double nationalité, se déclarent françaises au recensement.* »

Année d'arrivée en France

La question sur l'année d'arrivée en France a évolué dans les recensements français. Elle figurait dans les recensements de 1962, 1968, 1975 pour les personnes résidant à l'étranger ou dans les DOM au recensement précédent : il leur était demandé l'année à laquelle elles étaient venues (revenues) habiter en métropole.
Cette question a été réintroduite en 1999, mais restreinte aux seules personnes nées à l'étranger. Elle a évolué pour le recensement en continu, portant maintenant sur l'année d'arrivée en France (mais toujours restreinte aux personnes nées à l'étranger)[46].

Les recommandations de l'Onu sur l'année d'arrivée restent peu prescriptives, au-delà du rappel qu'il s'agit d'une information fondamentale[47]). Cette information est en effet d'autant plus essentielle pour la France :
. qu'elle est demandée dans le règlement européen sur les recensements : elle est d'ailleurs demandée également pour les retours en France (migration la plus récente)[48] ;

---

[44] Au recensement 2008, 96,7 % des personnes ont coché une seule case, 2,7 % n'ont rien coché, 0,1 % ont indiqué qu'elles étaient à la fois françaises (de naissance ou par acquisition) et étrangères et donc ont été reclassées en étrangères. Les combinaisons restantes, les trois cases sont cochés ou il y a des ratures représentent 0,5 % des réponses.
[45] Richard Jean-Luc (1998) : « Rester en France, devenir Français, voter : trois étapes de l'intégration des enfants d'immigrés », Economie et statistique, N°316-317..
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/estat_0336-1454_1998_num_316_1_2654
[46] D'après l'Insee méthodes sur le recensement, « *la question sur l'année d'arrivée en France des personnes nées à l'étranger est conservée, en recherchant une formulation assurant sa bonne acceptation par la population concernée : on abandonne la formulation du RP 99 qui visait l'année d'arrivée en France « métropolitaine » des personnes nées « outre-mer » ou à l'étranger.* » (http://www.insee.fr/fr/ppp/sommaire/imeths01zn.pdf).
[47] Les recommandations de l'ONU sur les recensements http://unstats.un.org/unsd/demographic/standmeth/principles/Series_M67Rev2fr.pdf p 137) précisent : « *Il est possible de recueillir des informations sur la date de première arrivée ou de l'arrivée la plus récente dans le pays. Chacune de ces deux dates présente des avantages et des inconvénients. Pour choisir celle qui doit être retenue, les pays doivent avant tout considérer celle qui sera la plus utile pour la prise de décisions. On notera que les informations concernant l'année et le mois d'arrivée ne sont demandées qu'aux personnes nées hors du pays de recensement, et donc nécessairement qui y sont arrivées après leur naissance. Toutefois, les pays dont beaucoup de ressortissants ont émigré ou dans lesquels des groupes de population importants maintiennent des liens avec d'autres pays, ou qui émigrent vers un autre pays ou immigrent en provenance d'un autre pays à un moment ou un autre de leur vie (par exemple, pour leurs études ou leur retraite) peuvent avoir intérêt à recueillir des informations sur les migrants qui reviennent au pays. En pareil cas, la question concernant l'année et le mois d'arrivée peut aussi être posée aux personnes interrogées qui sont nées dans le pays.* ». Les recommandations de l'ONU en matière de statistiques de migrations internationales précisent elles que « *La durée de séjour dans le pays d'accueil des étrangers et des personnes nées à l'étranger étant importante, voire déterminante, pour leur réussite socio-économique il importe de recueillir des informations qui permettent d'estimer cette durée. Il est recommandé de noter l'année d'arrivée dans le pays (l'année durant la quelle la personne s'est installée pour la première fois dans le pays, c'est-à-dire a déménagé la première fois pour résider dans le pays* » (http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_58rev1F.pdf p 79).

. qu'il y a peu de sources sur les migrations internationales (notamment pour les arrivées de ressortissants de l'Union européenne qui n'ont pas besoin de permis de séjour ou *a fortiori* les retours de français).
Elle permet également de connaître l'ancienneté du retour en France. Elle pourrait être particulièrement utile pour les descendants d'immigrés, pour repérer d'éventuelles périodes de résidence hors du pays (par exemple, pour les tout jeunes enfants nés en France de mère étrangère qui sont moins nombreux dans le recensement que dans les données d'état civil).

La question sur l'année d'arrivée en France est posée dans l'enquête Emploi actuelle aux personnes nées à l'étranger[49]. Elle est posée dans le tronc commun des ménages (année de première installation en France, qui est aussi seule année qui soit stable au cours de la vie de la personne)[50]. L'enquête Emploi demande l'année de dernière installation, conformément aux règles européennes pour cette enquête[51], contre l'année de première installation dans le tronc commun des ménages. D'après le survey de P. Festy pour le groupe, les pays européens demandent la dernière année d'immigration ou ne précisent pas quelle année retenir. A part en France et en Angleterre, la question s'adresse à la fois aux natifs et aux non-natifs.

Pour mieux répondre aux règlements et aussi disposer de plus d'information sur les migrations des personnes nées en France, il serait souhaitable de réexaminer la possibilité de demander l'année d'arrivée (retour) en France également aux personnes nées en France. Ce serait plutôt l'année de dernière arrivée qui serait collectée (par cohérence avec les règlements européens) ; l'absence de précision dans le questionnaire lui-même présente toutefois l'avantage de laisser la personne fournir la date la plus significative de son point de vue.

III – Sources sur les descendants directs d'immigrés

Caractérisation des descendants d'immigrés et situation actuelle dans les sources statistiques

Si le HCI a donné une définition des immigrés, **il n'existe pas de définition officielle des descendants d'immigrés**. Notamment, selon les travaux, peuvent être étudiés soit les descendants directs de deux immigrés, soit ceux d'un ou deux immigrés (en les distinguant dans la mesure du possible). Les descendants directs d'immigrés pris en compte dans la majorité des statistiques sont des personnes qui ne sont pas elles-mêmes immigrées, et qui sont nées en France. Dans tous les cas, pour rester cohérent avec la définition des immigrés du HCI, repérer les descendants d'immigrés

---

[48] Le règlement européen 1201/2009 (http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:329:0029:0068:FR:PDF) d'application du règlement 763/2008 sur les recensements indique dans son annexe détaillant les thèmes que :
« L'année d'arrivée est l'année civile au cours de laquelle la personne considérée a établi le plus récemment sa résidence habituelle dans le pays. L'année d'immigration la plus récente dans le pays est celle qui est déclarée, et non l'année de la première immigration (c'est-à-dire que le thème «année d'immigration dans le pays» ne fournit pas d'informations sur les séjours interrompus). »

[49] En quelle année prénom est-il arrivé en France ? Pour les personnes arrivées en France depuis 10 ans ou moins, on demande le mois d'arrivée en France : Quel mois ? Si la personne s'est installée plusieurs fois en France, c'est la dernière année d'installation qu'on prend en compte. Ne pas compter les absences de France de moins d'un an.

[50] En quelle année prénom s'est-il installé(e) en France ? Pour l'enquêteur :
- Si la personne est retournée dans son pays avant de revenir en France, noter l'année de la première installation
- Dans la question, « en France » inclus la France métropolitaine et les DOM.

Si la réponse est Ne sait Pas, alors il est demandé : À quel âge PRENOM s'est-il(elle) installé(e) en France ?

[51] Cf. EU Labour Force Survey Explanatory notes (to be applied from 2011Q1 onwards) : "The years of residence should be calculated taking as starting point the year in which the person last established his or her usual residence in the country (or, in other words, when the person last moved to the country in order to live there)." http://circa.europa.eu/irc/dsis/employment/info/data/eu_lfs/LFS_MAIN/Coding_lists_explanatory_notes_and_classifications/EULFS_UserGuide_2011_Annex.pdf

requiert une information à la fois sur le pays de naissance et sur la nationalité à la naissance des parents.

Si les recommandations de l'ONU envisagent la collecte du pays de naissance des parents dans le recensement (cf. supra), elles n'évoquent pas la collecte de leur **nationalité à la naissance**. En outre, d'après le survey réalisé par P. Festy pour le groupe, aucun pays européen ne demanderait la nationalité à la naissance des parents. C'est bien sûr cohérent avec le fait que ces pays n'utilisent pas de définition des immigrés analogue à celle de la France.

L'expérience de l'enquête Famille et logements associée à l'enquête annuelle de recensement 2011

La réalisation de l'enquête Famille et logements (EFL 2011) – première enquête associée au nouveau recensement – est intéressante à un double titre. En premier lieu, les tests menés pour préparer l'enquête ont permis d'avoir des **retours qualitatifs sur le ressenti des personnes face aux questions posées**. Ainsi, lors du focus groupe d'octobre 2008[52], « *la question sur la nationalité des parents à la naissance a parfois été perçue comme suspecte* ». La question était alors rédigée de la manière suivante : quelle est sa nationalité : ☐ Française de naissance / ☐ Devenue française / ☐ Étrangère. Lors du test associée l'enquête annuelle de recensement 2009, les questions de l'EFL sur la nationalité/pays de naissance des parents n'ont pas entraîné de réaction particulière au vu du bilan qui en a été tiré[53]. La question était alors libellée ainsi : Quelle était sa nationalité à la naissance ? Française / Étrangère / Ne sait pas). Elle a tout de même été modifiée pour l'enquête pilote 2010, ainsi que le précise le dossier pour le comité du label[54] : « *Dans la partie parents, la modalité « Etrangère » de la question sur la nationalité de naissance des parents ayant gêné des membres du groupe de conception et des enquêtés, la question a été modifiée en « Etait-il (elle) français(e) à la naissance ? » avec pour modalités « oui » ou « non ».* » Lors du bilan de cette enquête pilote[55] est noté que les ménages ont parfois fait des remarques sur l'indiscrétion des questions sur la nationalité des parents (ou plus globalement sur les parents). Dans le bilan de l'enquête 2011[56], le fait que certaines questions puissent paraître indiscrètes est à nouveau évoqué, mais le pays de naissance ou la nationalité des parents ne fait pas partie des exemples cités (dates de décès…).

Questions sur le pays de naissance et la nationalité à la naissance de la mère posées dans l'enquête famille et logements 2011

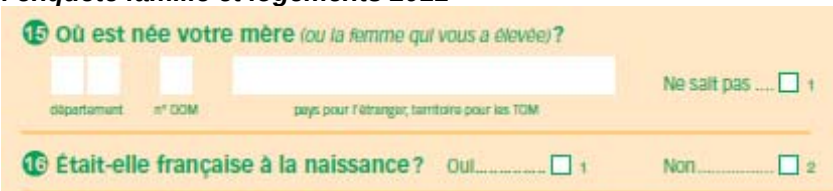
15 Où est née votre mère (ou la femme qui vous a élevée) ?
département
n° DOM
pays pour l'étranger, territoire pour les TOM
Ne sait pas ..... ☐ 1
16 Était-elle française à la naissance ? Oui..... ☐ 1 Non..... ☐ 2

L'expérience de l'enquête Famille et logements permet d'avoir également de premiers éléments sur la **qualité de remplissage de questions sur la nationalité ou le pays de naissance des parents, dans le cadre d'un questionnaire non obligatoire joint au recensement**. De premières exploitations très provisoires indiquent un taux d'environ 10 % de non-réponse à la question du lieu de naissance des mères (pour moitié une absence de réponse, pour moitié « ne sait pas »), soit un taux

[52] Pour ce focus group, des enquêtes se sont déroulées dans la région Aquitaine par une dizaine d'enquêteurs avec 11 à 12 logements par enquêteur (souvent choisi dans l'entourage des enquêteurs). Les enquêteurs recueillaient les réactions des enquêtés sur le questionnaire après leur avoir fait remplir. Cf. note N° 421/DG75-F170 du 16 février 2009.

[53] Cf. bilan du test associé à l'EAR 2009 (note N° 712/DG75-F420 du 24 mars 2009). Le test de l'enquête Famille et logements associée à la collecte du recensement de 2009 s'est déroulé dans 8 communes volontaires et 3 régions avec 3 superviseurs ; les agents recenseurs ont réalisé l'enquête sur leur zone de collecte telle qu'elles ont pu être définies par les communes. Le test a permis de récolter environ 1960 questionnaires

[54] Dossier pour le label sur l'enquête 2010 (note N° 871/DG75-F170/ du 15 avril 2009).

[55] Cf. note N° 673/DG75-F420/ du 25 mars 2010. L'enquête pilote 2010 de l'enquête Famille et logements s'est déroulée dans 5 régions et a permis de récupérer 23 000 questionnaires.

[56] Cf. note N° 775/DG75-F501 du 11 avril 2011sur "Echos de la collecte de l'enquête Famille et logements (EFL) 2011".

semblable à celui sur la profession des mères. La question sur la nationalité française à la naissance de la mère a 4 % de non réponse, soit un niveau comparable à la question « est-elle vivante ? ». Pour les pères, le taux de non-réponse à la question sur le lieu de naissance est de 12 % (13 % pour la profession), à la question sur la nationalité de 6 % (comme pour la question sur votre père est-il vivant). Les personnes les plus âgées sont plus nombreuses à ne pas fournir d'information sur le pays de naissance de leurs parents. Les personnes de nationalité française sont légèrement moins nombreuses à le faire. Globalement, la non-réponse à ces questions semble plus liée au souhait de ne pas donner d'information sur les parents qu'au contenu précis de la question.

Les enquêtes auprès des ménages

Questions posées et description rapide des descendants d'immigrés

En France, les **enquêtes ménages** collectent en général les informations sur la nationalité et le pays de naissances des deux parents (voir en annexe IV, les extraits des questionnaires de l'enquête Emploi et du tronc commun des ménages).

Les données qui suivent portent sur les descendants directs[57] d'au moins un parent immigré c'est à dire la définition la plus large : environ la moitié (46 %) de ces descendants ont deux parents immigrés. La définition retenue permet d'avoir l'échantillon le plus large, mais elle définit aussi une population plus hétérogène, notamment du point de vue de l'accès à l'emploi. La situation sur le marché du travail des descendants directs de deux parents immigrés est nettement moins favorable que celle des descendants de couple mixte : le taux de chômage des premiers est de 15 % contre 10 % pour les descendants d'un seul parent immigré[58].

En 2008, 3,1 millions de personnes âgées de 18 à 50 ans, nées en France métropolitaine, sont enfants d'immigrés. 2,5 millions appartiennent à la population active[59]. Plus de la moitié (52 %) des descendants actifs directs d'immigrés ont un ou deux parents natifs de l'Union européenne à 27. 1,2 million sont d'origine extra-européenne dont plus des deux tiers (69 %) originaires du Maghreb (Algérie : 480 000, Maroc ou Tunisie : 350 000). 90 000 ont un ou deux parents natifs d'un pays d'Afrique subsaharienne, 60 000 d'Asie du Sud-Est et 44 000 de Turquie. Compte tenu de la jeunesse des descendants d'immigrés d'origine extra européenne[60], ces chiffres donnent une image très proche des actifs de tous âges descendants d'immigrés d'origine extra-européenne.

Exploitations au niveau des zones d'emploi de l'enquête Emploi en continu

En empilant plusieurs années de l'enquête Emploi, il est possible de produire des résultats sur les descendants d'immigrés à des niveaux infra-nationaux. Par exemple, il est possible d'étudier la situation des descendants d'immigrés sur le marché du travail pour les principales zones d'emploi concernées. Les zones d'emploi sont de tailles inégales, et la répartition géographique des descendants d'immigrés (comme celle des immigrés dont elle est proche) n'est pas uniforme : 24 zones d'emploi sur 323 regroupent 50 % des actifs descendants d'un ou deux immigrés (et 36 % de la population active). A l'opposé, plus du tiers (122) des zones d'emploi ont moins de 5 % de descendants d'immigrés dans leur population active. La population des actifs descendants d'immigré(s) d'origine non européenne est encore plus concentrée puisque 50 % d'entre eux résident dans 15 zones d'emploi seulement. Autrement dit, le quart des zones d'emploi comprend moins de 1 000 descendants d'immigrés de toutes origines, mais c'est le cas de 55 % des zones d'emploi pour les descendants d'immigrés d'origine non européenne (encadré 2). Les problématiques concernant les descendants d'immigrés ne concernent donc pas toutes les zones au même niveau. De plus,

[57] Est descendant direct d'immigré ici, une personne née en France ayant au moins un parent immigré.
[58] Enquête « Trajectoires et origines », Ined-Insee, 2008 - Descendants d'immigrés âgés de 18 à 50 ans
[59] Enquête « Trajectoires et origines », Ined-Insee, 2008
[60] La part des 46-50 ans parmi les descendants d'immigrés âgés de 18 à 50 ans est très faible : 6 % pour ceux dont les parents viennent d'Algérie, 5 % pour l'Asie du Sud-est, 4 % pour le Maroc ou la Tunisie, 1 % pour la Turquie et l'Afrique subsaharienne.

même à partir du recensement, les possibilités de description détaillée sont limitées dans de nombreuses zones par la taille des populations (réduite encore par le taux de sondage du RP).

Encadré 2 – les descendants d'immigrés dans la population active : des estimations par zones d'emploi à partir d'enquêtes Emploi empilées

Un échantillon de 640 000 actifs à partir de quatre années d'enquêtes Emploi

L'empilement des enquêtes Emploi - source phare sur le marché du travail - permet d'obtenir des tailles d'échantillon importantes. En empilant quatre enquêtes Emploi (2006 à 2009), on obtient un échantillon non pondéré de plus de 640 000 actifs[61]. Dans cet échantillon, 55 500 observations correspondent à des descendants d'immigrés d'au moins un parent immigré (dont 24 500 d'origine non européenne) et 25 500 à des descendants de deux parents immigrés. L'échantillon total ainsi obtenu est nettement supérieur à celui des enquêtes associées au recensement réalisées jusqu'à présent : près de deux fois plus[62]. Il permet par ailleurs de s'appuyer sur la source de référence pour les questions relatives au marché du travail. Cette source a déjà fait l'objet de nombreuses études sur les questions d'emploi des immigrés et de leurs descendants. Elle permet d'avoir des données nationales de cadrage sur ces populations : qualification fine...

La moitié des actifs descendants directs d'immigrés sont regroupés dans 24 zones d'emploi

En France métropolitaine, les descendants directs d'immigrés forment 8,7 % de la population active et ceux dont au moins un parent est d'origine extra-européenne[63] 3,7 %. Par ailleurs, la taille des zones d'emploi est très hétérogène : 10 % des zones d'emploi regroupent chacune plus de 170 000 actifs et à l'opposé 10 % des zones d'emploi contiennent moins de 16 500 actifs (Tableau 3).

Tableau 3 - Quantiles du nombre de personnes actives dans les zones d'emploi (Données pondérées)

	Actifs ayant au moins un parent immigré		Actifs ayant deux parents immigrés	Population active
	Ensemble	Hors UE		
D1	289	43	0	16 440
D2	834	188	216	22 942
Q25	1 107	272	320	26 164
D3	1 346	395	418	30 426
D4	2 022	603	677	41 221
D5	2 778	880	998	51 057
D6	3 908	1 276	1 700	62 883
D7	5 459	1 807	2 343	73 301
Q75	6 952	2 585	2 835	86 049
D8	8 323	2 872	3 304	98 892
D9	17 309	6 469	7 903	167 298

Source : Enquêtes Emploi 2006-2009
Lecture : Dans 10 % (D1) des zones d'emploi, il y a moins de 289 descendants directs d'immigrés et moins de 43 descendants directs d'immigrés d'origine non européenne.

[61] Cet échantillon pourra être augmenté en utilisant plus d'enquêtes annuelles (le RP lui-même est construit à partir de cinq enquêtes annuelles du recensement - EAR), d'autant plus que l'échantillon de l'enquête Emploi a été augmenté de 50 %.
[62] De plus, les enquêtes associées au recensement réalisées jusqu'à présent portaient sur l'ensemble des adultes (actifs ou non) ; elles n'étaient pas conçues pour être représentatives à des niveaux géographiques fins, les enquêtes annuelles du recensement elles-mêmes n'étant pas représentatives à un niveau infra régional.
[63] Union européenne à 27. Si les deux parents immigrés ne sont pas originaires du même pays, c'est le pays de naissance du père qui est retenu.

De ce fait, le nombre d'actifs descendants d'immigrés est très variable d'une zone d'emploi à l'autre[64], d'autant que la concentration des descendants d'immigrés est supérieure à celle de l'ensemble des actifs : 24 zones d'emploi[65] sur 323 regroupent 50 % des descendants d'immigrés, alors que 36 % de la population active appartiennent à ces mêmes zones (Tableau 4). A l'opposé, plus du tiers (122) des zones d'emploi ont moins de 5 % de descendants d'immigrés dans leur population active. La population des descendants d'immigrés d'origine non européenne est encore plus concentrée puisque 50 % d'entre eux résident dans 15 zones d'emploi seulement. Autrement dit, 44 % des zones d'emploi comprennent moins de 2 500 descendants d'immigrés de toutes origines, mais c'est le cas de trois quarts des zones d'emploi pour les descendants d'immigrés d'origine non européenne.

Tableau 4 : Éléments sur la concentration des actifs descendants d'immigrés

	Au moins un parent immigré		Deux parents immigrés
	Ensemble	Hors UE	
Part dans la population active	8,7%	3,7%	4,0%
nombre de zones d'emploi regroupant…			
50 % de la population active descendante d'immigré(s)	24	15	17
Part de la population active appartenant à ces zones	36%	29%	32%
2/3 de la population active descendante d'immigré (s)	53	35	40
Plus de 2 500 actifs descendants d'immigré(s)	181	83	96
Plus de 1 000 actifs descendants d'immigré(s)	249	146	161

Source : Enquêtes Emploi 2006-2009 (Données pondérées)
Lecture : 24 zones d'emploi regroupent 50 % de l'ensemble des actifs descendants d'au moins un parent immigré mais 15 zones d'emploi suffisent pour obtenir 50 % de ceux dont les parents sont nés hors de l'Union européenne.

Dans les trois quarts des zones d'emploi, les descendants d'immigrés d'origine non européenne sont actuellement moins de 2 500. Il est difficile de ce fait d'envisager des ventilations croisées très détaillées à leur sujet, même à partir du recensement (et de son taux de sondage à 40% dans les grandes villes).

L'échantillon démographique permanent

Comme signalé plus haut, dès lors qu'une personne EDP a été recensée avec ses parents, il est possible de récupérer des informations sur ces derniers et donc de caractériser l'origine socio-démographique de la personne EDP (catégorie sociale des parents, statut vis-à-vis de l'immigration…). Cette approche a par exemple été employée dans Richard (1998)[66] pour son étude sur les déterminants du départ de France des enfants de parent immigré, en fonction des caractéristiques de la famille ou du logement en début de période. L'étude, reposant sur un échantillon d'environ 15 000 enfants de 4 à 18 ans au recensement de 1975, n'a toutefois pas pris en compte de dimension infra-nationale. Le passage aux enquêtes annuelles de recensement nécessite des ajustements à ce type d'approche. Le quadruplement de la taille de l'EDP, d'ores et déjà effectif, a été décidé pour augmenter la taille d'échantillon disponible au moment où le recensement devenait par sondage. Par ailleurs, pour repérer les enfants EDP de parents immigrés (ou au moins nés à l'étranger), il est aussi possible de s'appuyer sur les bulletins de naissance de ces personnes.

[64] Le rapport interdécile (D9/D1) du nombre d'actifs dans la zone d'emploi est de 60 pour l'ensemble des actifs descendants d'immigrés contre 10 pour l'ensemble des actifs (et de 150 quand les descendants ne sont pas d'origine européenne).
[65] Les zones d'emploi utilisées ici ont été définies en 1993-94. Dans l'exploitation qui a été faite des enquêtes Emploi, certaines zones de petite taille ont été regroupées avec une ou des zones voisines.
[66] Richard Jean-Luc (1998) : « Rester en France, devenir Français, voter : trois étapes de l'intégration des enfants d'immigrés », *Economie et statistique*, N°316-317..
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/estat_0336-1454_1998_num_316_1_2654

IV – Mobilité résidentielle / dernier logement occupé : l'apport de l'Echantillon Démographique Permanent

Actuellement, le recensement précise la localisation un an auparavant. Les informations sur les parcours résidentiels à plus long terme se limitent à la date d'arrivée dans le logement demandée au niveau du ménage, et la date d'arrivée en France pour les personnes nées à l'étranger. Le recensement ne permet donc ni d'étudier des parcours résidentiels sur moyenne-longue période, ni de caractériser les migrations ou migrants en fonction de leur situation avant la migration, ou de la comparaison de la situation avant / après. L'échantillon démographique permanent a été utilisé dans le passé pour ce type d'analyse, par exemple dans Couet (2006)[67]. Les changements de résidence entre deux recensements généraux ont été mis en regard avec les changements d'activité ou de situation familiale entre les deux mêmes recensements. Une typologie des parcours sur longue période tenant compte des caractéristiques géographiques des zones successivement habitées au recensement[68] a également été proposée. Une autre étude du même auteur porte plus spécifiquement sur la mobilité des jeunes[69]. Brutel, Jegou et Rieu (2000) ont eux examiné le lien entre promotion et mobilité géographique[70]…

L'EDP permet également de comparer les caractéristiques du logement actuel avec celles d'un logement occupé à un précédent recensement pour une personne donnée. Lors de la consultation sur le questionnaire de recensement rénové de 2001, il avait en effet été recommandé de disposer d'informations sur le dernier logement quitté[71].

Comme signalé plus haut, les contours comme l'usage de l'EDP doivent évoluer, notamment pour tenir compte du fait que le recensement est maintenant réalisé par sondage. Dans le cadre du projet EDP++, l'appariement envisagé avec des données de la taxe d'habitation devraient permettre d'avoir des éléments plus réguliers sur la localisation géographique, ainsi que sur les caractéristiques des logements. Certaines informations seront également disponibles dans le futur répertoire statistique des logements. Il est envisagé que ce dernier puisse aussi contenir des informations sur la situation antérieure des adultes (et la date de changement de situation).

---

[67] Couet Ch. (2006) : « La mobilité résidentielle des adultes : existe-t-il des « parcours type » ? », *France, Portrait social*, http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/fporsoc06f.pdf

[68] Appréciées à travers la tranche d'unité urbaine

[69] Couet Ch. (2006) : « La mobilité résidentielle des jeunes », Données sociales.

[70] Brutel Ch., Jegou, M. et Rieu C. (2006) : « La mobilité géographique et la promotion professionnelle des salariés : une analyse par aire urbaine », *Economie et Statistique* n°336.

[71] Extrait « *L'INSEE fait valoir qu'il n'existe pas de solutions totalement satisfaisantes sur la façon de poser ces questions : la poser à chaque individu du ménage alourdit le questionnement, la poser à une seule personne comporte une part d'arbitraire. Pour lui, le questionnement sur le dernier logement quitté relèverait plutôt d'une enquête spécialisée.*
En conclusion, le groupe recommande l'introduction d'un ***questionnement sur le dernier logement quitté*** *qui se limiterait, par ordre d'importance décroissante, aux questions suivantes :*
1/ statut d'occupation (en distinguant : logé chez les parents, propriétaire, locataire HLM, locataire d'un autre type de logement) ;
2/ type d'immeuble simplifié (maison individuelle / immeuble collectif) ;
3/ nombre de pièces.
La première question est clairement prioritaire.
L'adresse du logement quitté, en revanche, est exclue, ne serait-ce que pour des raisons de discrétion. »
http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/publications/rapports/2001/RAP_2001_67_questionnaire_recensement_renove.PDF

Annexe I - Données sur les immigrés

Tableau 1 : Répartition des immigrés par pays de naissance

	2008	
	en %	**Effectifs**
Europe	**38,0**	**2 032 021**
Europe des 27	**33,9**	**1 808 425**
Espagne	4,8	257 315
Italie	5,9	317 260
Portugal	10,9	580 598
Royaume-Uni	2,8	147 954
Autres pays de l'UE 27	9,5	505 296
Autres pays d'Europe	4,2	223 596
Afrique	**42,5**	**2 271 231**
Algérie	13,4	713 334
Maroc	12,2	653 826
Tunisie	4,4	234 669
Autres pays d' Afrique	12,5	669 401
Asie	**14,2**	**756 846**
Turquie	4,5	238 862
Cambodge, Laos, Vietnam	3,0	162 684
Autres pays d'Asie	6,7	355 301
Amérique, Océanie	**5,3**	**282 191**
Total	**100**	**5 342 288**

Champ : France
Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation principale.

Tableau 2 : Répartition des immigrés par âge pour les dix pays de naissance les plus fréquents

	Total	0-17 ans	18-59 ans	60 ans ou plus
Algérie	713 334	6	68	26
Maroc	653 826	4	79	17
Portugal	580 598	3	72	24
Italie	317 260	1	35	64
Espagne	257 315	2	44	54
Turquie	238 862	6	85	10
Tunisie	234 669	4	73	23
Royaume-Uni	147 954	11	58	31
Allemagne	127 866	8	57	35
Belgique	107 400	9	60	31
Afrique	**2 271 231**	**6**	**76**	**17**
Europe	**2 032 021**	**6**	**58**	**36**
Europe des 27	**1 808 425**	**5**	**57**	**38**
Asie	**756 846**	**7**	**82**	**11**
Amérique	**275 936**	**14**	**77**	**9**
Océanie	**6 255**	**11**	**76**	**13**
Ensemble	**5 342 288**	**7**	**70**	**23**

Champ : France
Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation principale.

Annexe II - Enquêtes et dispositifs statistiques incluant des informations sur l'origine géographique et la discrimination

Enquête ou dispositif (et son acronyme)	Thèmes principaux	Propriétaire	Périodicité	Année dernière édition	Taille de l'échantillon	Variables						
						Nationalité	Lieu de naissance (France / Étranger)	Pays naissance	Année d'entrée en France	Lieu naissance parents	Pays naissance parents	Nationalité à la naissance parents
Recensement	Dénombrement et caractéristiques des populations	Insee	annuel	Annuel à partir de 2006	45 millions	oui (a) (b)	oui	oui (c)	oui	non	non	Non
Formation et qualification professionnelle (FQP)	Étude du lien formation-emploi et trajectoires professionnelles	Insee	7 à 10 ans	2003	40 000 personnes	oui (a) (b)	oui	oui (c)	non (*)	oui	oui (c)	oui (a)
Budget	Recenser les dépenses (selon une nomenclature détaillée) et les revenus des ménages	Insee	5 ans	2010-2011	10 000 ménages répondants en métropole et 1000 par DOM	oui (a) (b)	oui	oui (c)	oui	non	non	Non
Emploi	Mesure de l'emploi et du chômage	Insee	trimestriel	continu depuis 2003	108000 pers. répondantes par trimestre	oui (a) (b)	oui	oui (c)	oui	oui	oui (c)	oui (a)
Logement	Conditions de logement	Insee	4 ans	2006	45 000 ménages	oui (a) (b)	oui	oui	oui	oui	oui (c)	oui (a)
Patrimoine	Mesure, composition, constitution du patrimoine	Insee	6 ans	2010	15 000 ménages 35 000 individus	oui (a) (b)	oui	oui	oui	non	non	Non
Enquête sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss) – complément postal EAP	Liens entre caractéristiques des salariés, niveau des salaires et modes de rémunération	Insee	4 ans	2006	40 000 salariés (entreprises de 10 salariés ou plus)	oui (a) (b)	oui	oui	oui	oui	oui	Oui

Enquête ou dispositif (et son acronyme)	Thèmes principaux	Propriétaire	Périodicité	Année dernière édition	Taille de l'échantillon	Variables						
						Nationalité	Lieu de naissance (France / Étranger)	Pays naissance	Année d'entrée en France	Lieu naissance parents	Pays naissance parents	Nationalité à la naissance parents
Statistiques sur les revenus et les conditions de vie	Revenus, conditions de vie et indicateurs sociaux	Insee	annuelle	2010 dernières données disponibles : 2008	10 000 ménages 19 000 individus	oui (a) (b)	oui	oui (c)	oui	non(**)	non(**)	non(**)
HID	Étude des incapacités, déficiences et désavantages	Insee	10 ans	98-01	31 000	non	oui	oui (c)	oui	non	non	Non
Handicap-Santé	Étude des incapacités, déficiences et désavantages	Insee	10 ans	2008-2009	39 000 personnes	oui (a) (b)	oui	oui (c)	oui	non	non	Non
Santé	Morbidité et consommation de soins	Insee	10 ans	2002-2003	20 000 ménages	oui (a) (b)	oui	oui (c)	non	non	non	Non
Sans domicile	Caractéristiques et conditions de vie des sans domicile	Insee	sans	2001	4 000 personnes	oui (d) (b)	oui	oui (c)	non (***)	oui	oui (c)	Non
Histoire de vie	Analyse du lien social	Insee	sans	2003	8 400 personnes	oui (a) (b)	oui	oui (c)	oui	oui	oui (c)	oui (d)
Enquête Famille	Analyse de la fécondité, des situations familiales	Insee	irrégulière	2011	360 000	oui (a) (b)	oui	oui (c)	oui	oui	oui	Oui (a)
Echantillon démographique permanent (EDP)	Suivi des caractéristiques sur longue période : fécondité, emploi, mobilité	Insee	permanent	permanent	2 000 000 personnes dans la base études	oui (a) (bb)	oui	oui (cc)	oui (4)	non	non	Non
TeO (et MGIS 1993) (7)	Trajectoires des immigrés et descendants d'immigrés	Insee et Ined	variable	2008	22 000 personnes	oui (a) (b)	oui	oui	oui	oui	oui	Oui

Enquête ou dispositif (et son acronyme)	Thèmes principaux	Propriétaire	Périodicité	Année dernière édition	Taille de l'échantillon	Variables						
						Nationalité	Lieu de naissance (France / Étranger)	Pays naissance	Année d'entrée en France	Lieu naissance parents	Pays naissance parents	Nationalité à la naissance parents
Génération (5)	Insertion sur la marché du travail. Panel de suivi des jeunes sortant de l'école	CEREQ	3 ans	2007 (sur la génération sortie en 2004)	Variable – 34 000 sortants de l'école pour 2007	oui (d)	oui	oui (c)	non	oui	oui (c)	oui (a)
Conditions de travail	Conditions de travail des actifs occupés	Dares	7 ans	2005	18 000 actifs occupés	oui (a) (b)	oui	oui (c)	oui	non	non	Non
Changement organisationnel et informatisation (COI)	Progrès technique, utilisation de nouvelles technologies	Insee-Dares	variable	2007	14 000 salariés (entr. de 10 salariés et plus)	non	non	non	non	oui	oui	Non
Santé et itinéraire professionnel (SIP)	Trajectoire professionnelle et histoire de la santé	Drees-Dares-Insee	ponctuelle	2006	14 000 personnes 20 à 74 ans	oui (a)	oui	oui	non	oui	oui (c)	oui (a)
Demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi et Fichier historique	Enregistrement administratif des personnes inscrites au Pôle Emploi	Pôle Emploi	permanent	2009	sans objet	oui (b)	non	non	non	non	non	Non
Suivi des jeunes diplômés demandeurs d'emploi	Évaluation des effets de l'accompagnement	Dares	ponctuelle	2009		oui	oui	oui	non	oui	oui	Oui
Parcours des candidats 2005 à la VAE pour le niveau V	Caractérise le public candidat à la VAE de niveau V	Dares	ponctuelle	2007	4 700 personnes			oui	oui	non	non	Non
Panel de bénéficiaires de politiques	Suivi de la trajectoire des personnes	Dares		2008		oui (b)	non	non	non	non	non	Non

d'emploi (6)	bénéficiant de contrats aidés

(*) la question était prévue, mais un problème informatique a empêché la récupération des données
(**) ces informations sont disponibles dans le module secondaire 2005
(***) Mais il y avait une question : "Depuis quand résidez-vous en France ?"
(4) Directement quand la question est dans le recensement ou approximativement par "apparition" dans l'EDP
(5) inclus aussi une question sur le sentiment de discrimination
(6) inclus aussi 3 questions (difficulté de recherche d'emploi / propositions d'embauche non abouties / cause de non recherche d'emploi) avec comme réponse possible « à cause du nom, de la couleur de la peau ou de l'accent »
(7) inclus de nombreuses questions sur la discrimination, le sentiment d'appartenance à un groupe, etc.

Nomenclatures (il s'agit de la nomenclature disponible dans les fichiers, la nomenclature de diffusion des données est plus agrégée) :
(a) Français/Français par acquisition/Étranger ou pour la nationalité à la naissance des parents : Française/étrangère
(b) nationalité détaillée (code international)
(bb) nationalité détaillée, découpage au moment des recensements successifs : par exemple, la nationalité "estonienne" est absente du recensement de 82
(c) pays détaillé (code géographique international)
(cc) pays détaillé, découpage au moment des recensements successifs : par exemple, l'"Estonie" est absente du recensement de 82
(d) Français
étranger
(e) France / Espagne / Italie / Portugal / autre pays d'UE / autre pays d'Europe / Algérie / Maroc / Tunisie / autre pays d'Afrique / Turquie / Cambodge / Laos / Viet Nam / autre pays d'Asie / Amérique, Océanie

Annexe III - Immigrés et Personnes nées à l'étranger de nationalité française à la naissance (2008)

Répartition des immigrés et des personnes nées françaises à l'étranger par pays de naissance

	Personnes nées à l'étranger		Immigrés		Français de naissance nés à l'étranger	
	en %	effectifs	en %	effectifs	en %	effectifs
Europe	**33,5**	**2 384 408**	**38,0**	**2 032 021**	**19,9**	**352 387**
Europe des 27	**29,4**	**2 093 356**	**33,9**	**1 808 425**	**16,1**	**284 931**
Espagne	4,1	294 104	4,8	257 315	2,1	36 789
Italie	5,0	357 631	5,9	317 260	2,3	40 371
Portugal	8,5	603 057	10,9	580 598	1,3	22 459
Royaume-Uni	2,3	163 656	2,8	147 954	0,9	15 702
Autres pays de l'UE 27	9,5	674 908	9,5	505 296	9,6	169 612
Autres pays d'Europe	4,1	291 052	4,2	223 596	3,8	67 456
Afrique	**49,2**	**3 502 177**	**42,5**	**2 271 231**	**69,6**	**1 230 946**
Algérie	19,2	1 365 902	13,4	713 334	36,9	652 568
Maroc	12,2	868 019	12,2	653 826	12,1	214 193
Tunisie	5,2	370 906	4,4	234 669	7,7	136 236
Autres pays d' Afrique	12,6	897 350	12,5	669 401	12,9	227 949
Asie	**12,4**	**882 444**	**14,2**	**756 846**	**7,1**	**125 598**
Turquie	3,5	248 076	4,5	238 862	0,5	9 214
Cambodge, Laos, Vietnam	3,1	221 698	3,0	162 684	3,3	59 014
Autres pays d'Asie	5,8	412 670	6,7	355 301	3,2	57 370
Amérique, Océanie	**4,8**	**342 285**	**5,3**	**282 191**	**3,4**	**60 094**
Total	**100,0**	**7 111 314**	**100**	**5 342 288**	**100,0**	**1 769 026**

Champ : France.

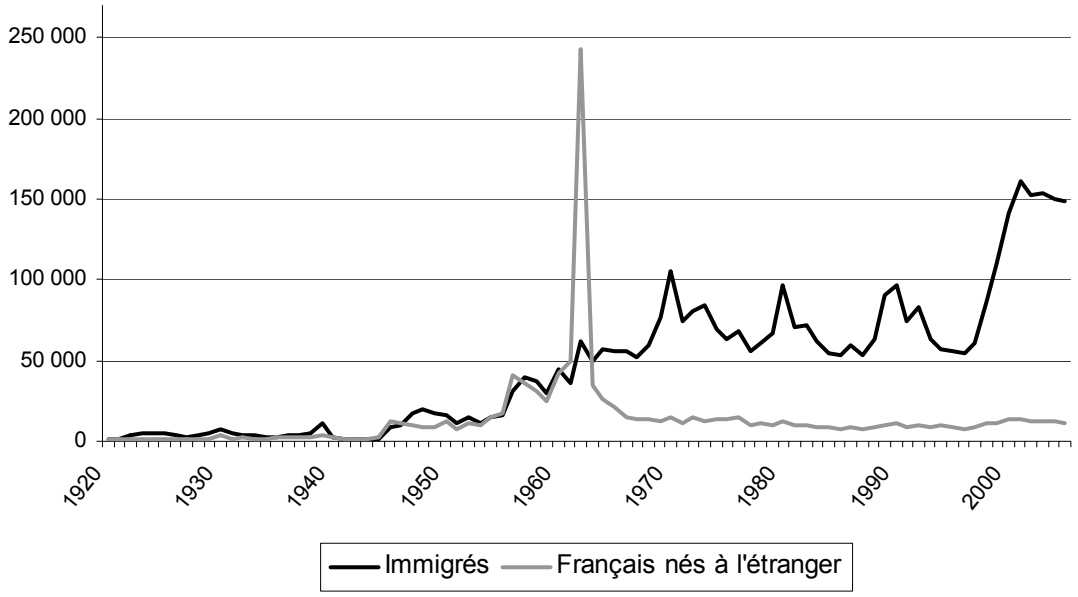

Annexe IV - Questionnements sur les pays de naissance et nationalité des parents non cohabitants

Enquête Emploi actuelle (exemple du père)

Votre père est-il né en France ou à l'étranger ?
1. En France
2. A l'étranger J1c
3. Ne sait pas J1d

Si le père de M. est né en France
b. Dans quel département ? NSP accepté
Si le père de M. est né à l'étranger
c. Dans quel pays ?
d. Quelle était la nationalité de votre père à la naissance ?
Indiquer le pays correspondant à la nationalité

Refonte de l'enquête Emploi en continu (exemple du père ; version de novembre 2011) :

SI L'ENQUÊTÉ SAIT OÙ EST NÉ SON PÈRE

G4a Quelle est la nationalité de votre père ?

1. Français de naissance, y compris par réintégration → G5
2. Français par naturalisation, mariage, déclaration ou option à sa majorité
3. Étranger

Ne Sait Pas

Si le père est étranger ou naturalisé français

G4b Quelle était la nationalité de votre père à sa naissance ?

Liste des pays ou Ne Sait Pas

Tronc Commun des enquêtes ménages 2012 (exemple du père)

	OPTION_NATIOPM Nationalité du père et de la mère

- 1. Les questions sont posées
- 2. Les questions ne sont pas posées

Si OPTION_NATIOPM = 1 :
Si PER1E ≠ 1 ou (PER1E=1 et le NOI du père ne fait pas partie des NOI du ménage de PRENOM), aller en G3.
Sinon, aller en G6.

G3 (F)	NAIP	Lieu de naissance du père
G4 (F)	PAYP	Pays de naissance du père

(G3) Le père de PRENOM est-il né
1. en France (métropole ou DOM-TOM) ?
2. à l'étranger ?

Si à l'étranger
(G4) Dans quel pays ? codification par trigram avec la table Pays. nsp ou refus possibles

G5 (F)	NATIOP	Nationalité du père

(G5)
Quelle était la nationalité du père de PRENOM à sa naissance ?

- 1. Française
- 2. Étrangère

Annexe V - Exploitation de l'enquête Emploi sur les descendants d'immigrés au niveau des zones d'emploi

Liste des cartes :

Remarque : toutes les cartes ont été établies à partir des données pondérées

A - Proportion des actifs descendants d'immigrés dans la population active par zone d'emploi (au moins un des parents est immigré)

B - Proportion des actifs descendants d'immigrés d'origine non européenne dans la population active par zone d'emploi (au moins un des parents est immigré)

C - Proportion des actifs descendants de deux parents immigrés dans la population active par zone d'emploi

D - Nombre d'actifs descendants d'immigrés par zone d'emploi (au moins un des parents est immigré)

E - Nombre d'actifs descendants d'immigrés d'origine non européenne par zone d'emploi (au moins un des parents est immigré)

A - Proportion des actifs descendants d'immigrés dans la population active par zone d'emploi

(au moins un des parents est immigré)

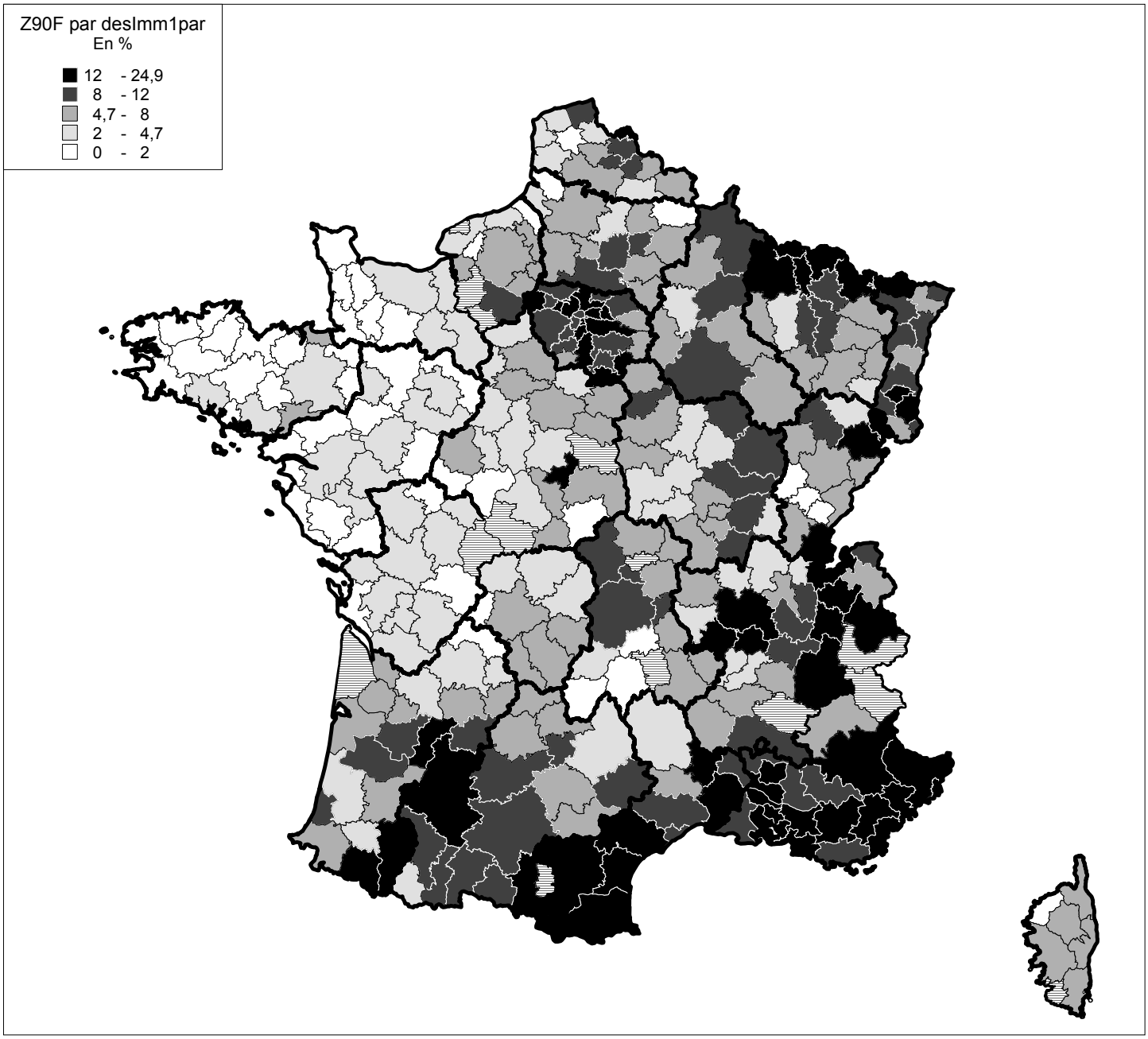

Source : Insee, EEC2006-2009.
Lecture : En hachuré, les zones d'emploi pour lesquelles on n'a pas d'information ou l'effectif est trop peu nombreux.

B - Proportion des actifs descendants d'immigrés d'origine non européenne dans la population active par zone d'emploi
(au moins un des parents est immigré)

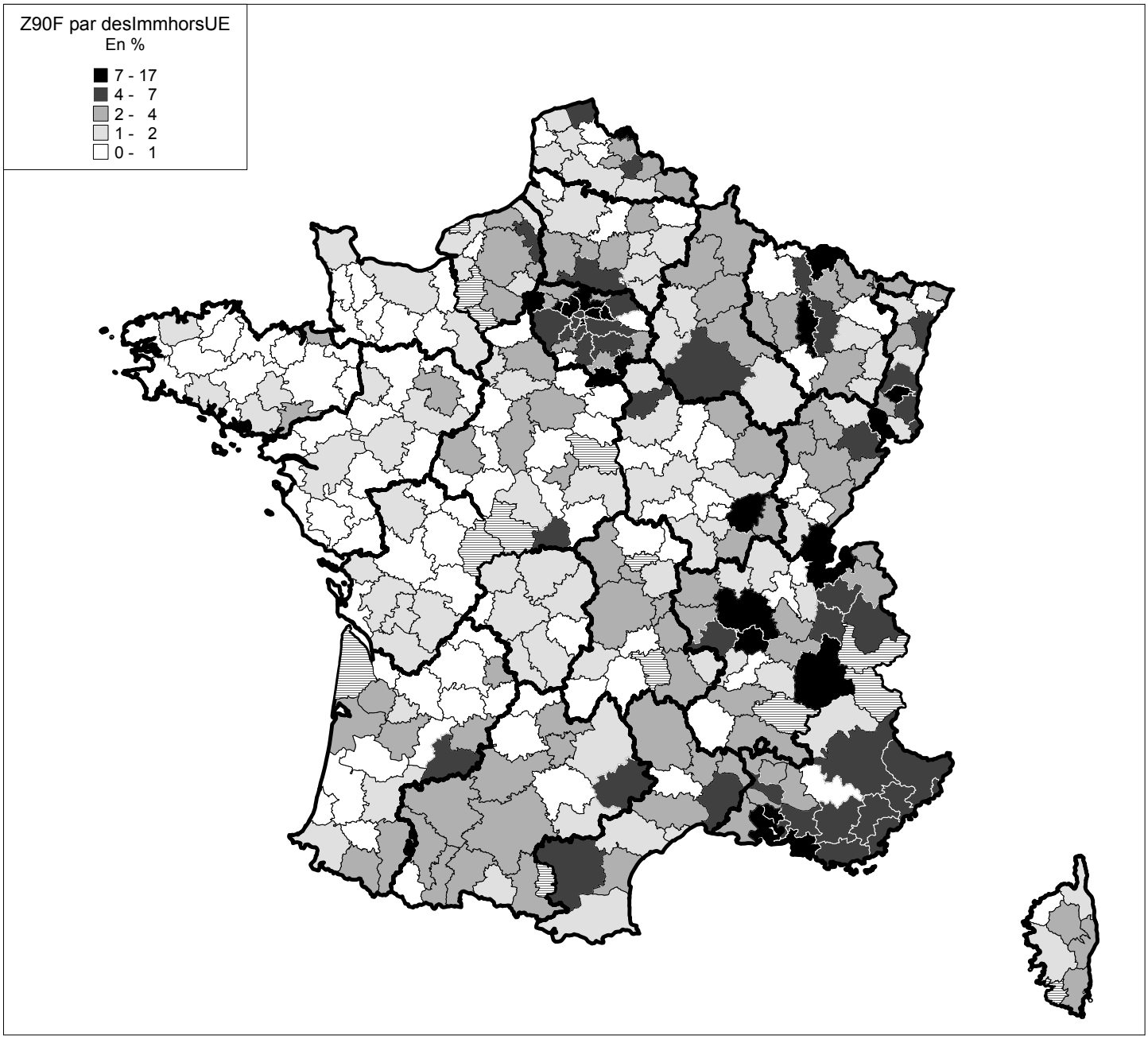

Source : Insee, EEC2006-2009.
Lecture : En hachuré, les zones d'emploi pour lesquelles on n'a pas d'information ou l'effectif est trop peu nombreux.

C - Proportion des actifs descendants de deux parents immigrés dans la population active par zone d'emploi

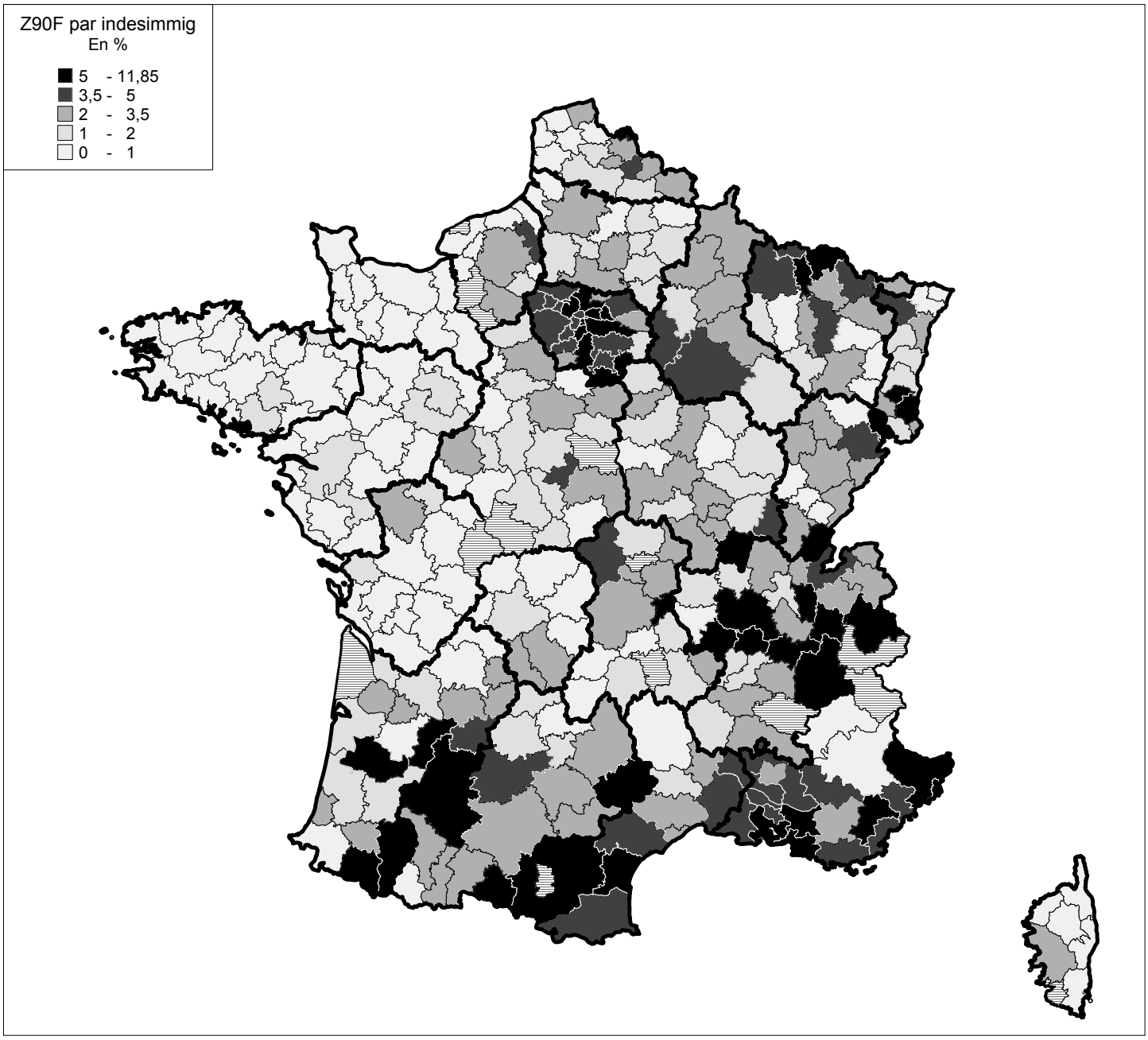

Source : Insee, EEC2006-2009.
Lecture : En hachuré, les zones d'emploi pour lesquelles on n'a pas d'information ou l'effectif est trop peu nombreux.

D - Nombre d'actifs descendants d'immigrés par zone d'emploi
(au moins un des parents est immigré)

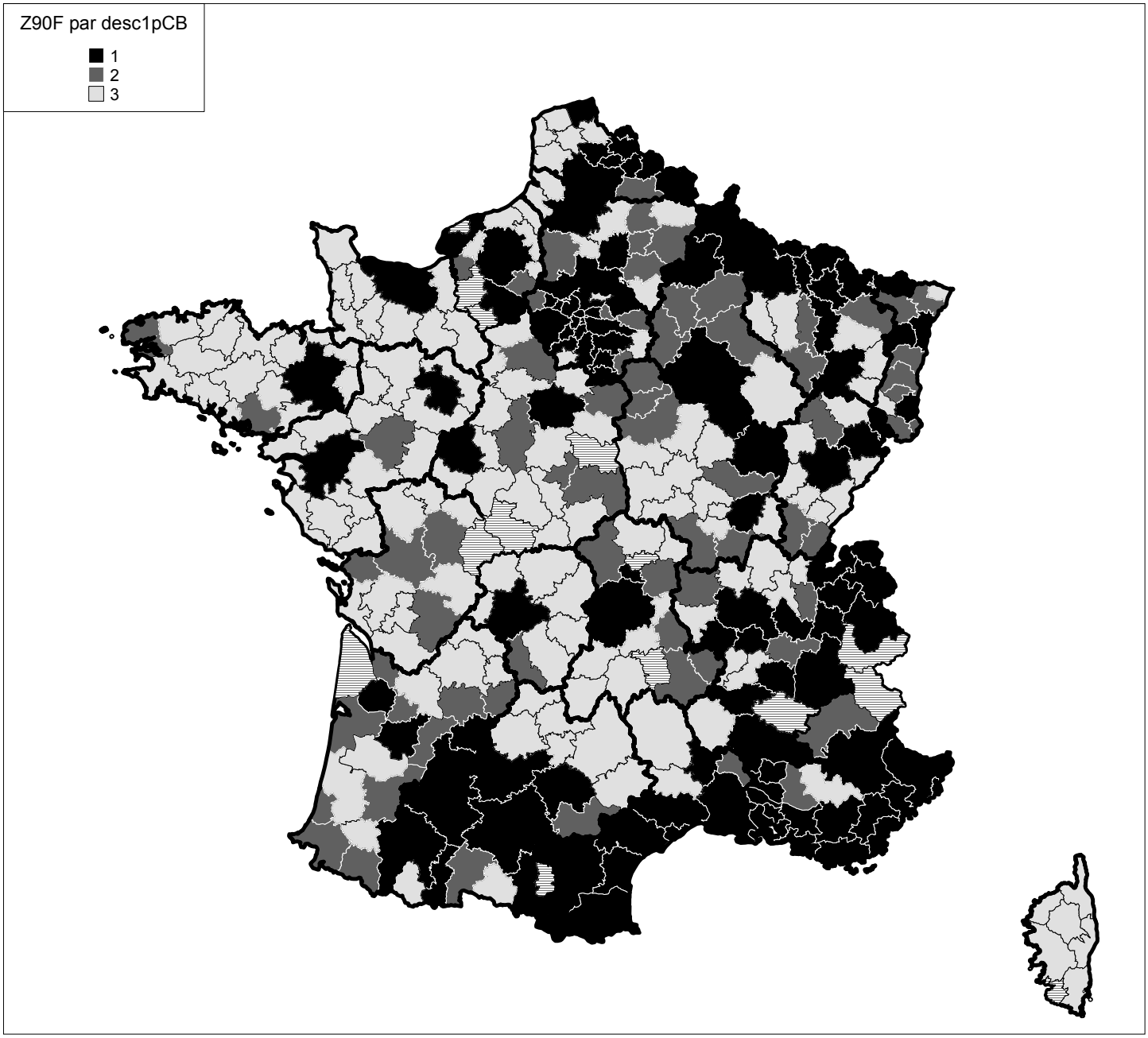

Source : Insee, EEC2006-2009.
Lecture : En hachuré, les zones d'emploi pour lesquelles on n'a pas d'information ou l'effectif est trop peu nombreux.

Légende :
1= 5 000 actifs ou plus
2= 2500 à 4 999 actifs
3= Moins de 2 500 actifs

E - Nombre d'actifs descendants d'immigrés d'origine non européenne par zone d'emploi
(au moins un des parents est immigré)

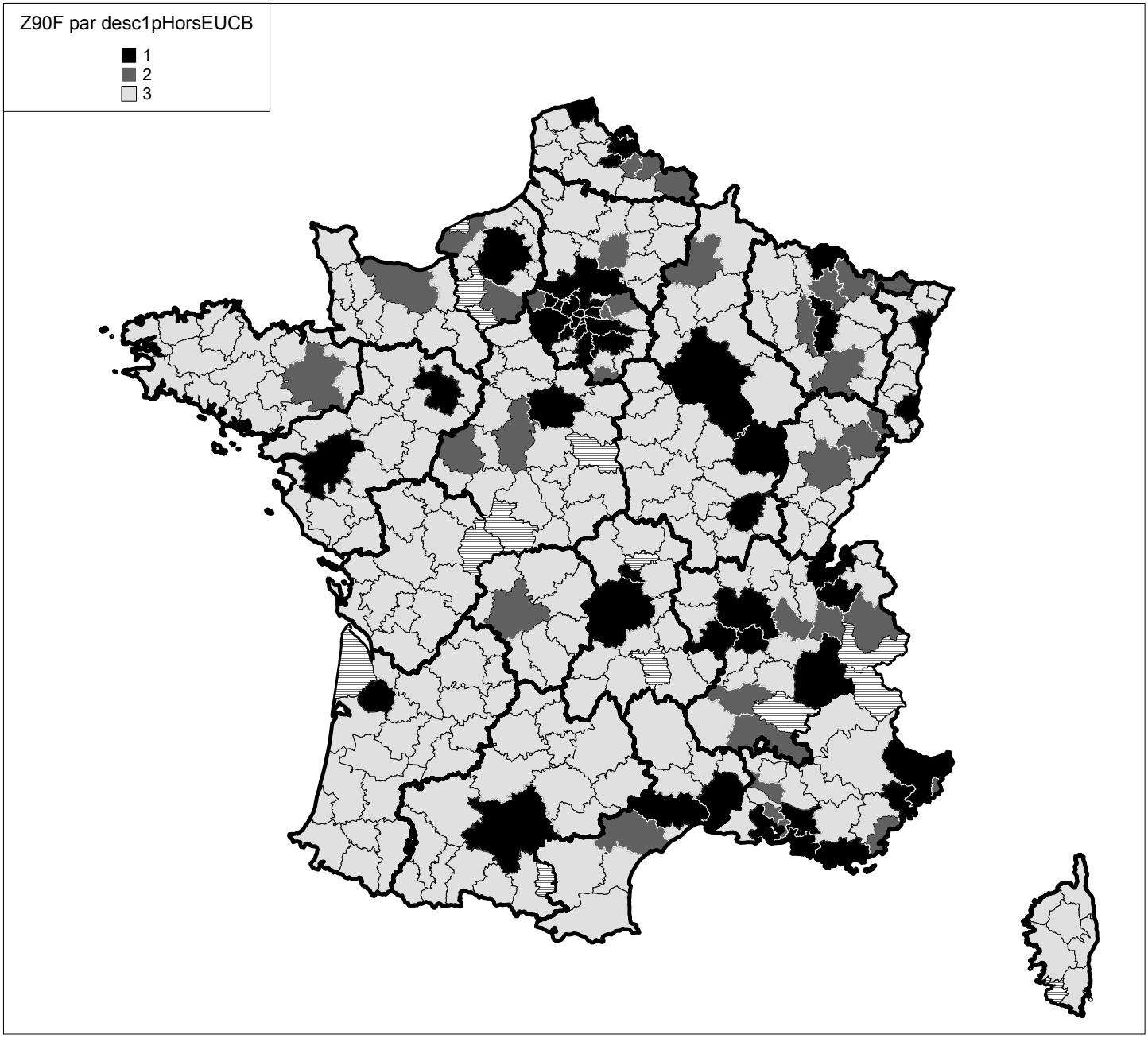

Source : Insee, EEC2006-2009.
Lecture : En hachuré, les zones d'emploi pour lesquelles on n'a pas d'information ou l'effectif est trop peu nombreux.

Légende :
1= 5 000 actifs ou plus
2= 2500 à 4 999 actifs
3= Moins de 2 500 actifs